



Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle – SDE54

COMITE et du BUREAU SYNDICAL

DU 18 mai 2026

Recueil des délibérations

COMITE SYNDICAL

1. Installation du comite
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Election des 22 membres du bureau
4. Délibération sur le PV du comite du 23.02.2026
5. Délégation du Comite
6. CFU Budget Principal 2025
7. CFU Budget Annexe IRVE 2025
8. Délibération d'affectation des résultats définitive BP
9. Délibération d'affectation des résultats définitive IRVE
10. Fixation des indemnités au Pdt et VP
11. Règlement intérieur du Comité Syndical
12. Régime urbain d'électrification sur le périmètre du SDE54
13. Constitution d'une commission travaux
14. Désignation commission d'appel d'offres
15. Désignation des membres CCSPL
16. Désignation CNAS
17. Désignation SPL XDEMAT
18. Désignation Association GEME
19. Désignation SPL Modulo
20. DM1
21. Mise à jour du programme ART8 2026
22. Avenant 3 au contrat de concession Enedis et EDF
23. Redevance R2-2026

BUREAU SYNDICAL

1. Election du secrétaire de séance
2. Election du Président
3. Fixation du nombre de vice-présidents
4. Election VP1
5. Election VP2
6. Election VP3
7. Election VP4
8. Election VP5

COMITE SYNDICAL





DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 18 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	41	48 Dont 7 pouvoirs

Date de convocation
Lundi 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai février à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence du doyen d'âge.

Présents : ALBERT Jérôme, ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, BONIFACE Vincent, BOYE Gérard, BRADY Gérald, BURBUCHE Jérôme, CARY Jérôme, CAYET Michel, CHAPUY Jacques, COMMITO Fabien, CULMET Thierry, DUPON Jean-Marc, FRASNIER François, GOBERT Jean-Louis, GRAFF William, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, LANG Jean-Louis, LARA Lionel, LEHEUX Bernard, MASSON Philippe, MATHIEU Eric, NECKER Serge, NOEL Catherine, PANO Jocelyne, PIERRET Jean-Jacques, ROBERT Dominique, ROBERT Philippe, RUSTOM Lina, SCHIOCCHET Caroline, SIEGEL Marie-Laure, SIMON Jean-Claude, SIMON Etienne, SKLEPEK Benoît, THOMAS Claude, THOUVENON Nicolas, PAYMAL Ghislain suppléant de WEYER Thierry.

Absents : BOUVET Florian, CHENOT Tony, CLERC Myriam, DECSOTERD Sidonie, FONTAINE André, GERGONE Patrice, LE NENAN Arnaud, MOS Juliette, NIGON Elisabeth, OSTER Patrick, POINSOT Guillaume.

Représentés : FLEURY Pascal donne pouvoir à GUERARD Noël, GIARDI Frédéric donne pouvoir à Jean-Jacques PIERRET, GUEZET Philippe donne pouvoir à RUSTOM Lina, MARCHAL Pierre donne pouvoir à KLEIN Jérôme, PETIT Christian donne pouvoir à ARIES Christian, THIEBAUT Yves donne pouvoir à HERIAT Maurice, WAGNER René donne pouvoir à THOUVENIN Nicolas.

Jean-Jacques BLAISE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Installation du comité du Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle (SDE54).
N° de délibération : 27_2026.05.18

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	7	48	0	0	0

Sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Jean-Louis GOBERT, le comité du Syndicat Départemental d'Electricité a été installé. Monsieur Jean-Louis GOBERT a procédé à l'appel nominal des membres du comité, a dénombré 40 délégués titulaires et 1 délégué suppléant soit 41 délégués présents. Par ailleurs, il y a 7 pouvoirs soit 48 votants potentiels pour cette séance.

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les communes isolées qui composent le Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle sont répartis en trois collèges, conformément aux statuts du SDE54.

Le nombre de délégués en exercice, à la date du présent comité est de 59 délégués, le quorum est donc fixé à 30.
Monsieur Jean-Louis GOBERT a constaté que la condition de quorum était remplie.

Le comité syndical, réputé complet, est installé, la séance peut débuter sous la présidence du doyen d'âge Monsieur Jean-Louis GOBERT.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 19 mai 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, Président
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ
de MEURTHE ET MOSELLE
S.D.E. 54
2026.05.20 10:59:26 +0200
Ref:11025513-16623302-1-D
Signature numérique
Le président
Christian ARIES



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 18 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	41	48 Dont 7 pouvoirs

Date de convocation
Lundi 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai février à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence du doyen d'âge.

Présents : ALBERT Jérôme, ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, BONIFACE Vincent, BOYE Gérard, BRADY Gérald, BURBUCHE Jérôme, CARY Jérôme, CAYET Michel, CHAPUY Jacques, COMMITO Fabien, CULMET Thierry, DUPON Jean-Marc, FRASNIER François, GOBERT Jean-Louis, GRAFF William, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, LANG Jean-Louis, LARA Lionel, LEHEUX Bernard, MASSON Philippe, MATHIEU Eric, NECKER Serge, NOEL Catherine, PANO Jocelyne, PIERRET Jean-Jacques, ROBERT Dominique, ROBERT Philippe, RUSTOM Lina, SCHIOCCHET Caroline, SIEGEL Marie-Laure, SIMON Jean-Claude, SIMON Etienne, SKLEPEK Benoît, THOMAS Claude, THOUVENON Nicolas, PAYMAL Ghislain suppléant de WEYER Thierry.

Absents : BOUVET Florian, CHENOT Tony, CLERC Myriam, DECSOTERD Sidonie, FONTAINE André, GERGONE Patrice, LE NENAN Arnaud, MOS Juliette, NIGON Elisabeth, OSTER Patrick, POINSOT Guillaume.

Représentés : FLEURY Pascal donne pouvoir à GUERARD Noël, GIARDI Frédéric donne pouvoir à Jean-Jacques PIERRET, GUEZET Philippe donne pouvoir à RUSTOM Lina, MARCHAL Pierre donne pouvoir à KLEIN Jérôme, PETIT Christian donne pouvoir à ARIES Christian, THIEBAUT Yves donne pouvoir à HERIAT Maurice, WAGNER René donne pouvoir à THOUVENIN Nicolas.

Jean-Jacques BLAISE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Désignation du secrétaire de séance
N° de délibération : 28_2026.05.18

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	7	48	0	0	0

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Jean-Jacques BLAISE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 19 mai 2026

Pour extrait conforme
Chrisitan ARIES, Président

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE
de MEURTHE ET MOSELLE
S.D.E. 54

Christian ARIES

Christian ARIES
2026.05.20 10:59:54 +0200
Ref:11025517-16623308-1-D
Signature numérique
Le président

SEANCE DU 18 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	41	48 Dont 7 pouvoirs

Date de convocation
Lundi 11 mai 2026

Présents : ALBERT Jérôme, ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, BONIFACE Vincent, BOYE Gérard, BRADY Gérald, BURBUCHE Jérôme, CARY Jérôme, CAYET Michel, CHAPUY Jacques, COMMITO Fabien, CULMET Thierry, DUPON Jean-Marc, FRASNIER François, GOBERT Jean-Louis, GRAFF William, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, LANG Jean-Louis, LARA Lionel, LEHEUX Bernard, MASSON Philippe, MATHIEU Eric, NECKER Serge, NOEL Catherine, PANO Jocelyne, PIERRET Jean-Jacques, ROBERT Dominique, ROBERT Philippe, RUSTOM Lina, SCHIOCCHET Caroline, SIEGEL Marie-Laure, SIMON Jean-Claude, SIMON Etienne, SKLEPEK Benoît, THOMAS Claude, THOUVENON Nicolas, PAYMAL Ghislain suppléant de WEYER Thierry.

Absents : BOUVET Florian, CHENOT Tony, CLERC Myriam, DECSOTERD Sidonie, FONTAINE André, GERGONE Patrice, LE NENAN Arnaud, MOS Juliette, NIGON Elisabeth, OSTER Patrick, POINSOT Guillaume.

Représentés :
FLEURY Pascal donne pouvoir à GUERARD Noël, GIARDI Frédéric donne pouvoir à Jean-Jacques PIERRET, GUEZET Philippe donne pouvoir à RUSTOM Lina, MARCHAL Pierre donne pouvoir à KLEIN Jérôme, PETIT Christian donne pouvoir à ARIES Christian, THIEBAUT Yves donne pouvoir à HERIAT Maurice, WAGNER René donne pouvoir à THOUVENIN Nicolas.

Jean-Jacques BLAISE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Election des 22 membres du Bureau
N° de délibération : 29 2026.05.18

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
41	7	48	0	0	0

Sur proposition de Monsieur Jean-Louis GOBERT, doyen d'âge désigné président de séance et entendu son rapport, conformément aux statuts du syndicat qui fixe le bureau syndical à 22 membres répartis en 3 collèges d'E.P.C.I. en fonction de la population.

Le Président de séance rappelle la répartition des postes à pourvoir par collège, il prend acte des candidatures transmises par courrier et fait appel à candidature pour chacun des collèges.

Après concertation entre les différents E.P.C.I., il a été procédé à l'élection des membres du bureau :

Votants : 48

Suffrages exprimés : **48**

Ont obtenu :

1^{er} collège (E.P.C.I. de plus de 100 000 habitants) :

8 sièges à pourvoir / 8 candidats

ARIES Christian	:	48 voix	Elu
PIERRET Jean-Jacques	:	48 voix	Elu
SIMON Jean-Claude	:	48 voix	Elu
GOBERT Jean-Louis	:	48 voix	Elu
KRAJNIEWSKI Jonathan	:	48 voix	Elu
SCHIOCCHET Caroline	:	48 voix	Elu
COMMITO Fabien	:	48 voix	Elu
GIARDI Frédéric	:	48 voix	Elu

2ème collège (E.P.C.I. de 25 001 à 100 000 habitants) :

7 sièges à pourvoir / 7 candidats

HENNEBERT Philippe	:	48 voix	Elu
ROBERT Dominique	:	48 voix	Elu
GRAFF William	:	48 voix	Elu
GUERARD Noël	:	48 voix	Elu
LEHEUX Bernard	:	48 voix	Elu
WEYER Thierry	:	48 voix	Elu
NOEL Catherine	:	48 voix	Elu

3ème collège (E.P.C.I. de moins de 25 000 habitants) :

7 sièges à pourvoir / 7 candidats

RUSTOM Lina	:	48 voix	Elu
HERIAT Maurice	:	48 voix	Elu
KLEIN Jérôme	:	48 voix	Elu
MATHIEU Eric	:	48 voix	Elu
BLAISE Jean-Jacques	:	48 voix	Elu
LARA Lionel	:	48 voix	Elu
WAGNER René	:	48 voix	Elu

Le bureau est ainsi composé de :

1^{er} collège : ARIES Christian, COMMITO Fabien, GIARDI Frédéric, GOBERT Jean-Louis, KRAJNIEWSKI Jonathan, PIERRET Jean-Jacques, SCHIOCCHET Caroline, SIMON Jean-Claude.

2^{ème} collège : GRAFF William, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, LEHEUX Bernard, NOEL Catherine, ROBERT Dominique, WEYER Thierry.

3^{ème} collège : BLAISE Jean-Jacques, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, LARA Lionel, MATHIEU Eric, RUSTOM Lina, WAGNER René.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 19 mai 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, Président

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ
de MEURTHE ET MOSELLE

S.D.E. 54


Christian ARIES

Christian ARIES
2026.05.20 10:59:49 +0200
Ref:11025526-16623323-1-D
Signature numérique
Le président



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 18 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	41	48 Dont 7 pouvoirs

Date de convocation
Lundi 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai février à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence du doyen d'âge.

Présents : ALBERT Jérôme, ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, BONIFACE Vincent, BOYE Gérard, BRADY Gérald, BURBUCHE Jérôme, CARY Jérôme, CAYET Michel, CHAPUY Jacques, COMMITO Fabien, CULMET Thierry, DUPON Jean-Marc, FRASNIER François, GOBERT Jean-Louis, GRAFF William, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, LANG Jean-Louis, LARA Lionel, LEHEUX Bernard, MASSON Philippe, MATHIEU Eric, NECKER Serge, NOEL Catherine, PANO Jocelyne, PIERRET Jean-Jacques, ROBERT Dominique, ROBERT Philippe, RUSTOM Lina, SCHIOCCHET Caroline, SIEGEL Marie-Laure, SIMON Jean-Claude, SIMON Etienne, SKLEPEK Benoît, THOMAS Claude, THOUVENON Nicolas, PAYMAL Ghislain suppléant de WEYER Thierry.

Absents : BOUVET Florian, CHENOT Tony, CLERC Myriam, DECSOTERD Sidonie, FONTAINE André, GERGONE Patrice, LE NENAN Arnaud, MOS Juliette, NIGON Elisabeth, OSTER Patrick, POINSOT Guillaume.

Représentés :
FLEURY Pascal donne pouvoir à GUERARD Noël, GIARDI Frédéric donne pouvoir à Jean-Jacques PIERRET, GUEZET Philippe donne pouvoir à RUSTOM Lina, MARCHAL Pierre donne pouvoir à KLEIN Jérôme, PETIT Christian donne pouvoir à ARIES Christian, THIEBAUT Yves donne pouvoir à HERIAT Maurice, WAGNER René donne pouvoir à THOUVENIN Nicolas.

Jean-Jacques BLAISE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le procès-verbal du comité du 23/02/2026
N° de délibération : 30_2026.05.18

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	7	48	0	0	0

Sur proposition du président et entendu son rapport,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du comité du 23/02/2026, ci-joint.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 19 mai 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, Président

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE
de MEURTHE ET MOSELLE

S.D.E. 54

Christian ARIES

Christian ARIES
2026.05.20 10:59:44 +0200
Ref:11025544-16623349-1-D
Signature numérique
Le président

PROCES-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 23 FÉVRIER 2026
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ELECTRICITÉ SDE54

La réunion a débuté le 23 février 2026 à 18h00 sous la présidence du Président, Monsieur ARIES Christian.

Membres présents :

ARIES Christian, BABA AHMED Tsamine, BEGORRE MAIRE Odile, BLAISE Jean-Jacques, BONAFFINI Sylvestre, BORDEAUX Isabelle, BOYÉ Gérard, CANNONE Vincent, FERRARI Jacques, FLAVENOT Christian, FRASNIER François, GOBERT Jean-Louis, GRANDIEU Dominique (suppléant de PANO Jocelyne), GUERARD Noël, HERIAT Maurice, HEYOB Olivier, LARA Lionel, LAVOIL Jacques, LEHEUX Bernard, LEPRUN Catherine, MATHIEU Eric, MAXANT Jean-Jacques, PICARD Denis, PIERRET Jean-Jacques, ROBERT Dominique, RUSTOM Lina, SIBILLE Nicolas, STAROSSE Jean Luc, THIEBAUT Yves, VARIS Pierre, WAGNER René.

Membres absents représentés :

BLASIUS David donne procuration à BEGORRE MAIRE Odile, CAVAZZANA Marc donne procuration à GUERARD Noël, COLIN Xavier donne procuration à PICARD Denis, LANGARD Alain donne procuration à ARIES Christian, MATHIEU Joël donne procuration à MATHIEU Eric.

Membres absents :

ANDRE Gérard, BIET Thierry, CAYET Michel, COLIN Stéphane, COLIN Didier, CZMIL CROCCO Waïna, DAVILLER Sébastien, DUMONT Margaret, GEOFFROY Richard, GOEPFER Dominique, GRIS Alain, GUYON Denis, KLEIN Jérôme, LAGRANGE Daniel, LEFEBVRE Raynald, MARQUIS Noël, MOUGINET Dominique, OLRÉ Alexandre, PISIU Philippe, POTTS Patrick, SCHMITT André, SIMON Jordan, TRITZ Olivier, WEYER Thierry.

Secrétaire de séance : Monsieur GUERARD Noël

Le quorum (plus de la moitié des 60 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- 01_20260223 - Désignation du secrétaire de séance
- 02_20260223 - Approbation du procès-verbal du comité du 30.01.2026
- 03_20260223 - Approbation du Compte de Gestion 2025 - Budget principal
- 04_20260223 - Approbation du Compte de Gestion 2025 - Budget annexe IRVE
- 05_20260223 - Approbation du Compte Administratif 2025 - Budget principal
- 06_20260223 - Approbation du Compte Administratif 2025 - Budget annexe IRVE
- 07_20260223 - Délibération sur l'affectation du résultat de fonctionnement - Budget Principal 2025
- 08_20260223 - Délibération sur l'affectation du résultat de fonctionnement - Budget annexe IRVE 2025
- 09_20260223 - Délibération sur la Convention fixant l'enveloppe financière ART8 2026
- 10_20260223 - Délibération sur la mise à jour des programmes de dissimulation des réseaux pour 2024
- 11_20260223 - Délibération sur la mise à jour des programmes de dissimulation des réseaux pour 2025
- 12_20260223 - Délibération sur le programme de dissimulation des réseaux pour 2026 et projection 2027
- 13_20260223 - Délibération sur les AP/CP budget principal
- 14_20260223 - Délibération sur les AP/CP annexe IRVE

15_20260223 - Délibération sur la redevance R1 pour 2026 et sur les modalités de reversement aux EPCI
16_20260223 - Délibération sur la redevance R2 pour 2026
17_20260223 - Délibération sur le Budget Primitif 2026
18_20260223 - Délibération sur le Budget Primitif 2026 - Budget Annexe IRVE
19_20260223 - Délibération sur la fongibilité des crédits 2026 - Budgets Principal et Annexe IRVE
20_20260223 - Délibération sur les participations financières de « Orange » aux travaux de dissimulation coordonnés des réseaux S2 2025
21_20260223 - Délibération sur la création d'un poste de rédacteur
22_20260223 - Délibération sur la convention UEM de gestion des CEE
23_20260223 - Délibération sur la convention OTCFLOW de gestion des CEE
24_20260223 - Motion
- Questions diverses

Le Président rappelle que le SISCODELB, qui regroupe 114 communes du nord du département, est appelé à disparaître à l'issue des échanges menés avec la préfecture. Il sera intégré directement au SDE54, dans le cadre du collège des communes dites « isolées ». Jusqu'à présent, le SISCODELB assurait essentiellement un rôle de « boîte aux lettres » ; sa dissolution permettra ainsi de simplifier l'organisation.

Les communes resteront toutefois tenues de désigner des représentants, mais elles le feront désormais directement auprès du SDE54 et non plus via le SISCODELB.

Un courrier a d'ores et déjà été adressé aux EPCI, et un second envoi est prévu à destination des communes concernées. Enfin, une dernière réunion du SISCODELB se tiendra afin de procéder à la clôture des comptes, qui présentent un montant d'environ 220 000 € de crédits.

01_20260223 - Désignation du secrétaire de séance

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales ;
Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE Monsieur Noël GUERARD secrétaire de séance.

36 voix pour

02_20260223 - Approbation du procès-verbal du comité du 30.01.2026

Sur proposition du Président et entendu son rapport,
Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal du comité du 30/01/2026, ci-joint.

36 voix pour

03_20260223 - Approbation du Compte de Gestion 2025 - Budget principal

Le Président indique qu'il ne sera pas possible pour le comité de délibérer sur les comptes de gestion (points 3 et 4) ni sur les comptes administratifs (points 5 et 6), en raison d'un dysfonctionnement sur la plateforme nationale TotEM ainsi que sur Hélios. En conséquence,

les services de l'État n'ont pas été en mesure de produire le CFU (compte financier unique), ni les comptes de gestion ou administratifs.

Ce point n'est pas soumis au vote du comité syndical.

04_20260223 - Approbation du Compte de Gestion 2025 - Budget annexe IRVE

Ce point n'est pas soumis au vote du comité syndical.

05_20260223 - Approbation du Compte Administratif 2025 - Budget principal
--

Il est proposé d'approuver le Compte Administratif du budget principal.

Il laisse apparaître les résultats suivants :

Investissement :

- ✓ Dépenses : 8 342 733.11 € ;
- ✓ Recettes : 7 460 997.04 € ;
- ✓ RAR :
 - ✓ Dépenses : 3 417 669.45 €
 - ✓ Recettes : 5 063 548.15 €

Fonctionnement :

- ✓ Dépenses : 7 481 367.52 €
- ✓ Recettes : 10 783 185.64 €
- ✓ RAR : 0 €

Ce point n'est pas soumis au vote du comité syndical.

06_20260223 - Approbation du Compte Administratif 2025 - Budget annexe IRVE
--

Il est proposé d'approuver le Compte Administratif du budget annexe IRVE.

Il laisse apparaître les résultats suivants :

Investissement :

- ✓ Dépenses : 29 961.24€ ;
- ✓ Recettes : 3 277.41€ ;
- ✓ RAR : 0 €

Fonctionnement :

- ✓ Dépenses : 29 103.88 €
- ✓ Recettes : 91 043.68 €
- ✓ RAR : 0 €

Ce point n'est pas soumis au vote du comité syndical.

07_20260223 - Délibération sur l'affectation anticipée du résultat de fonctionnement - Budget Principal 2025

Vu l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2025 du budget principal qui s'élève à **3 301 818.12 €** ;

Sur proposition du Président et entendu son rapport,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2025 du budget principal aux recettes de la section de fonctionnement du budget primitif 2026.

36 voix pour

08_20260223 - Délibération sur l'affectation anticipée du résultat de fonctionnement - Budget annexe IRVE 2025

Vu l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2025 du budget Annexe IRVE qui s'élève à **61 939.80 €** ;

Sur proposition du Président et entendu son rapport,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter 26 683.83 € de l'excédent de fonctionnement 2025 du budget Annexe IRVE aux recettes de la section d'investissement du budget Annexe IRVE 2026.

DECIDE de reporter 35 255.97 € de l'excédent de fonctionnement 2025 aux recettes de la section de fonctionnement du budget Annexe IRVE 2026.

36 voix pour

09_20260223 - Délibération sur la Convention fixant l'enveloppe financière ART8 2026

Sur proposition du président et entendu son rapport,

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la convention relative à l'application de l'article 8 du nouveau cahier des charges de concession signé entre SDE54 et Enedis fixant à **460 000 €** le montant de l'enveloppe allouée aux travaux de dissimulation des réseaux concédés pour l'année 2026 ;

AUTORISE le Président à signer la convention précitée et ci-annexée.

36 voix pour

10_20260223 - Délibération sur la mise à jour des programmes de dissimulation des réseaux pour 2024
--

Depuis 2019, la maîtrise d'ouvrage des travaux ART8 était assurée par Enedis. A compter de 2023, le SDE54 a repris la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Programme 2024 :

Pour le programme 2024, 6 dossiers sont encore sous la maîtrise d'ouvrage d'Enedis, il s'agit de travaux qui ont tardé et pris du retard depuis 2023. Actuellement 5 sont terminés.

17 autres dossiers sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDE54. Les travaux de ses 17 opérations sont terminés.

Sur proposition du président et entendu son rapport, le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la mise à jour du programme 2024 des opérations de dissimulation des ouvrages concédés joint en annexe ;

RAPPELLE que pour ce programme le taux, relatif au calcul de la dotation ART8, appliqué au montant total des travaux retenus, a été fixé à 20%

RAPPELLE que le taux de sécurisation n'est pas activé pour les dossiers 2024.

RAPPELLE que la participation allouée sur les fonds propres du SDE54 est fixée à 27% du montant hors taxe des travaux déduction faite de la dotation ART8 attribuée au dossier, y compris la prime de sécurisation précitée ;

DECIDE que ces taux restent inchangés.

RAPPELLE que le solde des travaux, non couvert par les contributions précitées, est supporté par la collectivité et qu'une convention sera signée pour chaque dossier du programme, qu'il soit en liste principale ou en liste d'attente, afin de fixer le montant des travaux, les contributions d'Enedis, du SDE54 et des collectivités sur la base des montants inscrits.

RAPPELLE que le Président pourra décider, dans la limite de ses délégations, d'une éventuelle actualisation des montants financiers alloués à un dossier en fonction de la majoration du montant des travaux de dissimulation retenus et des participations financières calculées sur cette base.

PRECISE que cette délibération modifie le programme 2024 mis à jour par le comité du 10/03/2025.

36 voix pour

11_20260223 - Délibération sur la mise à jour des programmes de dissimulation des réseaux pour 2025
--

5 dossiers sont encore sous la maîtrise d'ouvrage d'Enedis, ce sont des dossiers dont les travaux ont tardé et ont pris du retard depuis 2023. La liste des dossiers ayant été arrêtées en 2022, les études étant lancées et les contrats de maîtrise d'œuvre finalisés, ils restent à la main d'Enedis.

Il reste 1 opération à finaliser pour un montant de 149 187.50 € de travaux pour 29 837.50 € de crédits ART8.

28 autres dossiers sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDE54. Il y a 19 opérations dont les travaux ne sont pas terminés.

Le programme travaux non soldé est évalué à 3 063 782.37€ de travaux. La dotation ART8 correspondante est évaluée à 612 756.47 €.

Sur proposition du président et entendu son rapport, le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la mise à jour du programme 2025 des opérations de dissimulation des ouvrages concédés joint en annexe ;

RAPPELLE que pour ce programme le taux, relatif au calcul de la dotation ART8, appliqué au montant total des travaux retenus, a été fixé à 20%

RAPPELLE que le taux de sécurisation n'est pas activé pour les dossiers 2025.

RAPPELLE que la participation allouée sur les fonds propres du SDE54 est fixée à 27% du montant hors taxe des travaux déduction faite de la dotation ART8 attribuée au dossier, y compris la prime de sécurisation précitée ;

DECIDE que ces taux restent inchangés.

RAPPELLE que le solde des travaux, non couvert par les contributions précitées, est supporté par la collectivité et qu'une convention sera signée pour chaque dossier du programme, qu'il soit en liste principale ou en liste d'attente, afin de fixer le montant des travaux, les contributions d'Enedis, du SDE54 et des collectivités sur la base des montants inscrits.

RAPPELLE que le Président pourra décider, dans la limite de ses délégations, d'une éventuelle actualisation des montants financiers alloués à un dossier en fonction de la majoration du montant des travaux de dissimulation retenus et des participations financières calculées sur cette base.

PRECISE que cette délibération modifie le programme 2025 mis à jour par le comité du 10/03/2025.

36 voix pour

12_20260223 - Délibération sur le programme de dissimulation des réseaux pour 2026 et projection 2027
--

Pour des travaux annoncés en programmation 2027, certaines études seront lancées en 2026 et qu'il convient de prévoir d'ores et déjà des crédits.

26 opérations sont prévues en 2026 pour un montant de travaux évalué à 3 162 870.58 €. La dotation ART8 correspondante est évaluée à 683 180 €.

Pour 2027, 7 opérations sont d'ores et déjà inscrites pour un montant de travaux évalué à 1 609 000 € et une dotation ART8 évaluée à 321 800 €.

Un délégué s'interroge sur un éventuel dépassement par le budget « Art. 8 » de l'aide versée par Enedis.

➔ Le Président confirme que le SDE54 engage des dépenses supérieures à l'enveloppe allouée par Enedis et souligne la nécessité de faire preuve de prudence quant aux réserves du syndicat.

Sur proposition du président et entendu son rapport, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme 2026 des opérations de dissimulation des ouvrages concédés joint en annexe ;

DECIDE pour ce programme de fixer à 20% le taux de base relatif au calcul de la dotation ART8, appliqué au montant total des travaux retenus ;

DECIDE que le taux de base de 20% susvisé n'est pas complété d'un taux variable de 10% pour les nouveaux dossiers enregistrés pour le programme 2026 ;

DECIDE que la participation allouée sur les fonds propres du SDE54 est fixée à 27% du montant hors taxe des travaux déduction faite de la dotation ART8 attribuée au dossier, y compris la prime sécurisation précitée ;

PRECISE que le solde des travaux, non couvert par les contributions précitées, est supporté par la collectivité et qu'une convention sera signée pour chaque dossier du programme, afin de fixer le montant des travaux, les contributions d'Enedis, du SDE54 et des collectivités sur la base des montant inscrits ;

RAPPELLE que le Président pourra décider, dans la limite de ses délégations, d'une éventuelle actualisation des montants financiers alloués à un dossier en fonction de la majoration du montant des travaux de dissimulation retenus et des participations financières calculées sur cette base.

36 voix pour

13_20260223 - Délibération sur les AP/CP budget principal

Conformément aux articles L2311-3 et R 2311-9 du Code des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programmes et des crédits de paiements.

Cette procédure permet au syndicat de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais uniquement les dépenses à régler au cours de l'exercice. Toute modification de cette AP/CP se fera également par délibération du Comité Syndical.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu l'avis de la commission travaux réunie le 18.12.2025,

Monsieur le Président informe qu'il convient d'actualiser les autorisations de programmes et crédits (AP CP) 2025 en fonction de l'avancement réel des travaux et sur les AP CP établis pour l'année 2026 et sur les projections 2027 dans la perspective d'études qui seraient lancées en 2025 pour des travaux à réaliser en 2026.

Programmes d'enfouissement des réseaux

N° AP	Libellé	Début	Fin	Autorisations	Crédits antérieurs	Crédits 2026	Crédits 2027	Crédits 2028
AP-2023	Programme ART8-2023	2023	2025	1 821 528.52 €	921 073.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
AP-2024	Programme ART8-2024	2024	2026	4 493 938.46 €	3 060 124.56 €	765 031.14 €	0.00 €	0.00 €
AP-2025	Programme ART8-2025	2025	2027	8 167 915.00 €	4 083 957.50 €	2 450 374.50 €	1 633 583.00 €	0.00 €
AP-2026	Programme ART8-2026	2026	2028	9 119 619.37 €	0.00 €	3 817 420.12 €	3 656 236.06 €	1 645 963.19 €
AP-2027	Programme ART8-2027	2027	2029	3 523 683.60 €	0.00 €	0.00 €	2 436 458.00 €	1 087 225.60 €
TOTAL AUTORISATION DE CREDITS				21 077 065.58 €	8 065 155.06 €	7 032 825.76 €	7 726 277.06 €	2 733 188.79 €

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité :

VALIDE l'actualisation des autorisations des programmes et crédits (AP CP) présentés ci-dessus,

DECIDE l'autorisation de programme en dépenses imprévues à 2% des dépenses réelles.

36 voix pour

14_20260223 - Délibération sur les AP/CP annexe IRVE

Conformément aux articles L2311-3 et R 2311-9 du Code des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programmes et des crédits de paiements.

Cette procédure permet au syndicat de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais uniquement les dépenses à régler au cours de l'exercice. Toute modification de cette AP/CP se fera également par délibération du Comité Syndical.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu l'avis de la commission travaux réunie le 18.12.2025,

Vu les EPCI ayant délégué leur compétence IRVE au SDE54 (4 sur les 18 du département) et les AIP lancés pour développer l'initiative privée,

Le Président propose de ne pas prévoir de nouvelles installations de bornes pour 2026 et de reconduire d'autorisation de programme votée en 2025.

Autorisations de programme sur 3 ans					Crédit de paiement				
N° autorisation de programme (AP)	LIBELLE	CN	CR	ANNEE DEBUT	ANNEE FIN	MONTANT AUTORISATION	2025	2026	2027
AP IRVE 2025	26 bornes IRVE	22	4	2025	2026	300 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité :

VALIDE l'actualisation des autorisations des programmes et crédits (AP CP) sur la révision des AP relatifs au déploiement d'IRVE et de fixer l'AP 2026 et les CP 2025 2026 2027 proposés ci-dessus.

DECIDE l'autorisation de programme en dépenses imprévues à 2% des dépenses réelles.

36 voix pour

15_20260223 - Délibération sur la redevance R1 pour 2026 et sur les modalités de reversement aux EPCI

Conformément aux statuts modifiés du SDE54, il appartient au comité syndical de définir les modalités de versement d'une partie de la redevance de concession R1 aux collectivités membres du SDE54 au titre de la compétence optionnelle « Electricité » transférée sur leur territoire.

Sur proposition du Président et entendu son rapport,

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les critères et modalités de calculs de la redevance R1 à verser aux collectivités membres du SDE54 au titre de la compétence optionnelle « Electricité » transférée sur leur territoire, comme indiqué à l'annexe ci-jointe ;

APPROUVE la liste des collectivités, jointe en annexe, éligibles à la redevance R1 pour l'année 2026 ;

PRECISE que le calcul de la redevance R1 définitif intègre l'indice d'Ingénierie (*Ing*) de décembre 2025, les longueurs du réseau électrique de distribution publique et les populations municipales, relatives au périmètre du SDE54 à la date du 31/12/2025.

36 voix pour

16_20260223 - Délibération sur la redevance R2 pour 2026

Conformément au nouveau contrat de concession, en 2026, le montant de la redevance R2 versée par Enedis sera égal, à la moyenne du montant de la redevance versée entre 2022 et 2025 et la redevance calculée pour 2026.

En effet, à compter de 2024, le montant versé n'est donc plus le "forfait" de 1 471 011 € perçu chaque année de 2019 à 2023.

Le montant de la redevance R2-2026 versée par Enedis est ainsi évalué à 1 376 794.43 €
Ce sont 115 dossiers qui ont été instruits pour le versement de la redevance R2-2026 pour un montant de redevance de 1 058 834.28 €.

Mme BEGORRE-MAIRE précise que la communauté de communes du Bassin de Pompey, compétente en matière d'éclairage public, a procédé au remplacement de 8 000 points lumineux sur 13 communes.

Le Président confirme que l'écart de 300 000 € entre les sommes versées par Enedis et celles reversées aux communes n'est pas automatiquement affecté à la redevance R2, mais intégré au budget général, dans la mesure où il ne résulte pas des travaux eux-mêmes, mais d'un calcul mathématique.

Conformément aux statuts du SDE54, il appartient au comité syndical de définir les modalités de versement d'une partie de la redevance de concession R2 aux collectivités situées dans le périmètre du SDE54 ayant supporté le coût des travaux éligibles.

Sur proposition du président et entendu son rapport,

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE des critères, des modalités de calculs et de versement de la redevance R2 fixés à l'annexe ci-jointe ;

APPROUVE la liste des collectivités, jointe en annexe, éligibles à la redevance R2 pour l'année 2026, celle-ci étant d'abord versée aux EPCI membres du SDE54 pour le transfert de la compétence optionnelle « Electricité », puis, par eux, aux collectivités bénéficiaires.

36 voix pour

17_20260223 - Délibération sur le Budget Primitif 2026

Le Président présente le budget primitif du budget Principal de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement : Dépenses : 11 270 718.12 € - Recettes : 11 270 718.12 €

Investissement : Dépenses : 22 880 581.10 € - Recettes : 22 880 581.10 €

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget Principal pour l'année 2026.

36 voix pour

18_20260223 - Délibération sur le Budget Primitif 2026 - Budget Annexe IRVE
--

Le Président présente le budget primitif du budget Annexe IRVE de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement : Dépenses : 52 431.97 € - Recettes : 52 431.97 €

Investissement : Dépenses : 91 683.83 € - Recettes : 91 683.83 €

Vu le lancement des AIP (appel à initiative privée) par le SDE54 qui permettent le financement des bornes par des acteurs privés et les EPCI qui ont effectivement transféré leur compétence IRVE, il est proposé de revoir les investissements à la baisse et de fixer le nombre de bornes conforme à la réalité des déploiements qui pourraient être supportés par SDE54 sur la base des objectifs 2026 du SDIRVE restant à atteindre pour le territoire où le SDE54 est compétent.

Il est précisé que, dans l'ensemble des communautés de communes où le SDE54 est compétent, un AIP a été conclu, désignant l'usine d'électricité de Metz (UEM) comme titulaire. Dans ce cadre, le SDE54 a veillé à ce que les bornes installées répondent aux attentes des élus. Le syndicat exerce ainsi un rôle de contrôle et d'appui aux communes, avec la possibilité d'intervenir auprès de l'UEM. À titre d'exemple, dans la communauté de communes du Pays du Saintois, où le nombre de bornes s'est révélé insuffisant au regard des besoins exprimés, une demande de révision a été adressée à l'UEM, permettant d'aboutir à une proposition mieux adaptée.

Le Président ajoute que certaines bornes relèvent encore des communes ou des EPCI et s'inscrivent dans le cadre du groupement de commande.

Il est également indiqué que quatre EPCI ont délégué leur compétence au SDE54. La communauté de communes du Bassin de Pompey a conduit elle-même son AIP.

Par ailleurs, le Président rappelle que le groupement de commande, qui permet de bénéficier de tarifs plus avantageux, arrive à échéance au terme de quatre années et fera prochainement l'objet d'un renouvellement. L'ensemble des collectivités a été destinataire d'un courrier à ce sujet, y compris celles ayant transféré leur compétence, certaines communes pouvant souhaiter installer une borne dédiée à leurs services techniques, laquelle ne serait alors pas considérée comme une borne publique.

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité :
- **APPROUVE** le budget primitif du budget Annexe IRVE pour l'année 2026.

36 voix pour

19_20260223 - Délibération sur la fongibilité des crédits 2026 - Budgets Principal et Annexe IRVE
--

Le Président rappelle que dans le cadre de la nomenclature comptable M 57 il est possible pour l'exécutif, si le comité syndical l'y autorise, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Dans ce cas, le Président informe le Comité syndical de ces mouvements lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permet notamment de corriger si besoin la répartition des crédits entre chaque chapitre budgétaire afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements.

Sur proposition du président et entendu son rapport,

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, **concernant le budget principal et le budget annexe « IRVE »**

AUTORISE le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

PRECISE que le Président rendra compte au comité de chaque virement opéré dans cette limite.

36 voix pour

20_20260223 - Délibération sur les participations financières de « Orange » aux travaux de dissimulation coordonnés des réseaux S2 2025
--

Le Président rappelle qu'un accord cadre départemental a été signé le 26/04/2010 entre SDE54 et Orange. Il prévoit les mesures d'accompagnement de l'opérateur dans le cadre des travaux de dissimulation des réseaux engagés par les collectivités. L'accord spécifie qu'une participation financière est accordée par Orange aux collectivités maîtres d'ouvrage, attribuée par mètre linéaire de tranchée réalisées sur le domaine public. Il est prévu que cette participation soit versée globalement par Orange au SDE54 qui les reversera intégralement aux collectivités concernées.

Il est indiqué que le SDE54 conclura une nouvelle convention avec Orange, qui poursuivra la location des infrastructures auprès de Losange.

Sur proposition du président et entendu son rapport,

Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la liste des collectivités bénéficiant d'une participation de l'opérateur Orange, ci-annexée ;

AUTORISE le président à opérer les versements aux collectivités bénéficiaires.

36 voix pour

21_20260223 - Délibération sur la création d'un poste de rédacteur

Les services administratif et comptable du SDE54 intègrent deux agents, Mme Emeline Laurent et M. Eloi Cazin.

Mme Laurent a passé et obtenu le concours de Rédacteur Territorial.

Pour pérenniser sa présence au sein des services du SDE54, il vous sera proposé de créer un poste de Rédacteur Territorial afin de nommer Mme Laurent. Elle est actuellement recrutée sur un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe.

Sur proposition du président et entendu son rapport,
Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de créer à compter du 24 février 2026 un emploi permanent de rédacteur ;

FIXE la durée hebdomadaire de travail afférente à cet emploi à 35 heures ;
DECIDE de modifier ainsi le tableau des emplois,
CHARGE le Président de procéder au recrutement correspondant ;
PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2026 ;

36 voix pour

22_20260223 - Délibération sur la convention UEM de gestion des CEE
--

Le Président rappelle que le SDE54 accompagne les collectivités situées dans son périmètre pour le montage et la valorisation de Certificats d'Economies d'Energie (CEE).
Le SDE54 propose aux collectivités de regrouper leurs Certificats d'Economie d'Energie pour les valoriser et leur permettre de bénéficier de recettes financières. Cette collecte a été mise en oeuvre par le SDE54 depuis 2011. La cinquième période CEE est arrivée à échéance le 31/12/2025, la sixième couvrira la période 2026-2029.
Deux partenariats ont déjà été conclus avec UEM et OTC FLOW pour la valorisation des CEE. Dans ce cadre, il est nécessaire de renouveler ces conventions de partenariat avec ces deux structures, partenaires de valorisation des dossiers de demande de CEE.

Le Président ajoute qu'il pourra se poser la question de mettre en place des frais de gestion s'il y a besoin.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
APPROUVE la convention cadre en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique UEM, jointe en annexe ;

AUTORISE le Président à signer la convention susvisée et tous les actes nécessaires à l'instruction et à la valorisation des CEE instruits pour le compte des collectivités.

36 voix pour

23_20260223 - Délibération sur la convention OTC FLOW de gestion des CEE

Le Président rappelle que le SDE54 accompagne les collectivités situées dans son périmètre pour le montage et la valorisation de Certificats d'Economies d'Energie (CEE).
Le SDE54 propose aux collectivités de regrouper leurs Certificats d'Economie d'Energie pour les valoriser et leur permettre de bénéficier de recettes financières. Cette collecte a été mise en oeuvre par le SDE54 depuis 2011. La cinquième période CEE est arrivée à échéance le 31/12/2025, la sixième couvrira la période 2026-2029.
Deux partenariats ont déjà été conclus avec UEM et OTC FLOW pour la valorisation des CEE. Dans ce cadre, il est nécessaire de renouveler ces conventions de partenariat avec ces deux structures, partenaires de valorisation des dossiers de demande de CEE.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la convention cadre en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique OTC FLOW, jointe en annexe ;

AUTORISE le Président à signer la convention susvisée et tous les actes nécessaires à l'instruction et à la valorisation des CEE instruits pour le compte des collectivités.

36 voix pour

24_20260223 - Motion

Considérant le nouvel acte de décentralisation lancé par le Premier ministre aussitôt après sa nomination le 9 septembre 2025, qui doit se concrétiser sous la forme d'un projet de loi soumis au Parlement avant les élections municipales de mars 2026, afin notamment de clarifier le « qui fait quoi » dans l'exercice de certaines politiques publiques et de certaines compétences, notamment au plan local ;

Considérant la déclaration du Premier ministre lors de son intervention en clôture des assises des départements à Albi le 13 novembre 2025, réitérée ensuite dans un courrier adressé le 24 novembre à tous les Présidents de Conseils départementaux pour confirmer l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme le « chef de file des réseaux de proximité » et de renforcer leurs capacités d'intervention dans les secteurs du numérique, de l'eau et de l'électricité et de gaz, « dans le respect des autres réalisations des autres strates de collectivités, bloc communal et régions » ;

Considérant que la distribution d'énergie (électricité, gaz, chaleur et froid) ainsi que celle de l'eau constituent des services publics essentiels de proximité, qui justifient que les compétences dans ces deux secteurs, compte tenu de leur caractère opérationnel, soient exercées par les collectivités du bloc communal (communes et intercommunalités), aux plus près des réalités du terrain et des besoins des citoyens-consommateurs ;

Considérant l'existence d'un lien étroit entre les services publics de réseaux et certaines politiques publiques locales comme celles en matière d'urbanisme et d'aménagement, dont la mise en oeuvre relève également du bloc communal ;

Considérant que, si le législateur a récemment reconnu, d'une part, la faculté pour le département de jouer un rôle plus actif dans la gestion de l'eau, mais uniquement en matière de production, de stockage et transport (loi n° 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences eau et assainissement) et d'autre part a maintenu le droit pour le département de continuer à exercer à titre dérogatoire la compétence organisatrice du réseau de distribution d'électricité à condition de s'en être doté avant 2004, ce qui ne concerne en pratique que deux d'entre eux ;

Considérant l'importance des besoins d'investissements sur les réseaux de distribution d'électricité et d'eau sur le territoire des communes rurales, pour maintenir un niveau de qualité satisfaisant de manière à éviter l'apparition de fractures territoriales, ainsi que pour améliorer la résilience et la sécurité des infrastructures de plus en plus fortement soumises aux conséquences des changements climatiques ;

Considérant le rôle opérationnel que jouent les syndicats techniques dans la mise en oeuvre de la transition écologique pour le compte de leurs membres, notamment grâce à une ingénierie technique spécialisée indispensable dans le secteur des réseaux d'énergie, d'eau et numériques, au niveau départemental voire régional.

LES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL ESTIMENT :

Que la proposition de reconnaître au département un rôle de chef de file en matière de réseaux d'eau, d'électricité et de gaz, qui constituent des compétences attribuées par le législateur au bloc communal, est en contradiction avec l'objectif du nouvel acte de décentralisation qui entend clarifier l'exercice de certaines compétences ;

Qu'il convient au contraire, à travers les syndicats d'énergie, d'eau et numériques de grande taille, les autorités organisatrices ou les structures spécialisées dont les communes sont membres sur la base du volontariat, de privilégier la solidarité, la proximité et l'efficacité sur le plan opérationnel, plutôt que de prendre le risque de créer de nouvelles fractures territoriales ;

Consternant que l'on puisse envisager de bouleverser l'organisation actuelle des grands syndicats spécialisés qui ont mis en place des plans pluriannuels d'investissement ambitieux pour répondre aux besoins de leurs territoires et aux enjeux nationaux.

DEMANDENT AU GOUVERNEMENT :

De renoncer au projet de faire, de manière unilatérale, du département le chef de file des réseaux de proximité ;

De maintenir les compétences comme des compétences du bloc communal, en conformité avec l'esprit du nouvel acte de décentralisation qui ne doit pas remettre en cause une organisation et une ingénierie qui fonctionnent et qui ont fait la preuve de leur efficacité ;

De ne pas obérer les moyens d'action des syndicats spécialisés et notamment les recettes perçues au titre de leurs compétences. Une dilution de leurs moyens au bénéfice d'autres actions étrangères aux missions exercées par ces syndicats serait consternante et contreproductive car elle freinerait les investissements sur les réseaux et sur les actions de transition énergétique et écologique, contrairement aux engagements et aux objectifs fixés par le Gouvernement.

36 voix pour

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Président lève la séance à 20h00.

Monsieur GUERARD Noël
Secrétaire de séance

Monsieur ARIES Christian,
Président



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 18 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	41	48 Dont 7 pouvoirs

Date de convocation
Lundi 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai février à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence du doyen d'âge.

Présents : ALBERT Jérôme, ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, BONIFACE Vincent, BOYE Gérard, BRADY Gérald, BURBUCHE Jérôme, CARY Jérôme, CAYET Michel, CHAPUY Jacques, COMMITO Fabien, CULMET Thierry, DUPON Jean-Marc, FRASNIER François, GOBERT Jean-Louis, GRAFF William, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, LANG Jean-Louis, LARA Lionel, LEHEUX Bernard, MASSON Philippe, MATHIEU Eric, NECKER Serge, NOEL Catherine, PANO Jocelyne, PIERRET Jean-Jacques, ROBERT Dominique, ROBERT Philippe, RUSTOM Lina, SCHIOCCHET Caroline, SIEGEL Marie-Laure, SIMON Jean-Claude, SIMON Etienne, SKLEPEK Benoît, THOMAS Claude, THOUVENON Nicolas, PAYMAL Ghislain suppléant de WEYER Thierry.

Absents : BOUVET Florian, CHENOT Tony, CLERC Myriam, DECSOTERD Sidonie, FONTAINE André, GERGONE Patrice, LE NENAN Arnaud, MOS Juliette, NIGON Elisabeth, OSTER Patrick, POINSOT Guillaume.

Représentés :
FLEURY Pascal donne pouvoir à GUERARD Noël, GIARDI Frédéric donne pouvoir à Jean-Jacques PIERRET, GUEZET Philippe donne pouvoir à RUSTOM Lina, MARCHAL Pierre donne pouvoir à KLEIN Jérôme, PETIT Christian donne pouvoir à ARIES Christian, THIEBAUT Yves donne pouvoir à HERIAT Maurice, WAGNER René donne pouvoir à THOUVENIN Nicolas.

Jean-Jacques BLAISE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délégation
N° de délibération : 31_2026.05.18

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	7	48	0	0	0

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux statuts du SDE54, sur proposition du président et entendu son rapport, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de transférer au Président les délégations suivantes :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés du syndicat utilisées par les services publics du syndicat et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
2. De procéder, dans les limites fixées par le comité syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
3. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
4. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
5. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
6. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
7. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
8. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

9. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le comité syndical ;
10. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du syndicat dans la limite de 7 600 € ;
11. D'autoriser, au nom du syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;
12. De négocier et élaborer avec Enedis la liste annuelle des postes-tours à éliminer par le concessionnaire ;
13. D'autoriser à accepter des mises à jour mineur du montant des dossiers inscrits au programme travaux relatif à l'article 8 du contrat de concession dans la limite de 7 500 € HT de travaux inscrits au programme ;
14. D'autoriser à intégrer de nouveaux dossiers au programme des travaux relatif à l'article 8 du contrat de concession justifiés par l'urgence, dans la limite de 15 000 € HT de travaux ;
15. Autoriser le déclassement d'ouvrages ou de terrains de la concession n'étant plus affectés à l'exercice de la compétence de la distribution publique d'électricité en vue de leur réaffectation dans les actifs des collectivités ;
16. De prendre toute décision concernant les partenariats et mandats relatifs à la préparation et au dépôt des dossiers de certificats d'économies d'énergie au pôle national, de prendre toute décision concernant la valorisation et le recouvrement des primes liées aux CEE ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DECIDE de transférer au Bureau les délégations suivantes :

17. Elaborer la mise à jour annuelle des travaux de mise en technique discrète des réseaux d'alimentation en électricité existants, retenus et intégrés au programme annuel des travaux relatifs à l'article 8 du contrat de concession ;
18. Recevoir le compte rendu annuel d'activité et l'évaluation des provisions produit par le concessionnaire.
19. Elaborer la mise à jour de la liste des participations financières versées par Orange aux collectivités maîtres d'ouvrage des travaux conjoints de dissimulation des réseaux aériens conformément à l'accord cadre départemental SDE54/Orange/ADM54.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 20 mai 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, Président

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE
de MEURTHE ET MOSELLE

S.D.E. 54



Christian ARIES

Christian ARIES
2026.05.20 10:59:16 +0200
Ref:11025553-16623364-1-D
Signature numérique
Le président



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 18 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	41	48 Dont 7 pouvoirs

Date de convocation
Lundi 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai février à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence du doyen d'âge.

Présents : ALBERT Jérôme, ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, BONIFACE Vincent, BOYE Gérard, BRADY Gérald, BURBUCHE Jérôme, CARY Jérôme, CAYET Michel, CHAPUY Jacques, COMMITO Fabien, CULMET Thierry, DUPON Jean-Marc, FRASNIER François, GOBERT Jean-Louis, GRAFF William, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, LANG Jean-Louis, LARA Lionel, LEHEUX Bernard, MASSON Philippe, MATHIEU Eric, NECKER Serge, NOEL Catherine, PANO Jocelyne, PIERRET Jean-Jacques, ROBERT Dominique, ROBERT Philippe, RUSTOM Lina, SCHIOCCHET Caroline, SIEGEL Marie-Laure, SIMON Jean-Claude, SIMON Etienne, SKLEPEK Benoît, THOMAS Claude, THOUVENON Nicolas, PAYMAL Ghislain suppléant de WEYER Thierry.

Absents : BOUVET Florian, CHENOT Tony, CLERC Myriam, DECSOTERD Sidonie, FONTAINE André, GERGONE Patrice, LE NENAN Arnaud, MOS Juliette, NIGON Elisabeth, OSTER Patrick, POINSOT Guillaume.

Représentés : FLEURY Pascal donne pouvoir à GUERARD Noël, GIARDI Frédéric donne pouvoir à Jean-Jacques PIERRET, GUEZET Philippe donne pouvoir à RUSTOM Lina, MARCHAL Pierre donne pouvoir à KLEIN Jérôme, PETIT Christian donne pouvoir à ARIES Christian, THIEBAUT Yves donne pouvoir à HERIAT Maurice, WAGNER René donne pouvoir à THOUVENIN Nicolas.

Jean-Jacques BLAISE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Compte Financier Unique – CFU – Budget Principal
N° de délibération : 32_2026.05.18

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
40	6	46	0	0	0

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget Principal ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Après avoir entendu son rapport, sur proposition du Président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, hors la présence du président, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 du Budget Principal,
- **DONNE** pouvoir au Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 19 mai 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, Président
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ
de MEURTHE ET MOSELLE
S.D.E. 54
Christian ARIES
2026.05.20 10:57:57 +0200
Ref:11025560-16623374-1-D
Signature numérique
Le président



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 18 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	41	48 Dont 7 pouvoirs

Date de convocation
Lundi 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai février à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence du doyen d'âge.

Présents : ALBERT Jérôme, ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, BONIFACE Vincent, BOYE Gérard, BRADY Gérald, BURBUCHE Jérôme, CARY Jérôme, CAYET Michel, CHAPUY Jacques, COMMITO Fabien, CULMET Thierry, DUPON Jean-Marc, FRASNIER François, GOBERT Jean-Louis, GRAFF William, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, LANG Jean-Louis, LARA Lionel, LEHEUX Bernard, MASSON Philippe, MATHIEU Eric, NECKER Serge, NOEL Catherine, PANO Jocelyne, PIERRET Jean-Jacques, ROBERT Dominique, ROBERT Philippe, RUSTOM Lina, SCHIOCCHET Caroline, SIEGEL Marie-Laure, SIMON Jean-Claude, SIMON Etienne, SKLEPEK Benoît, THOMAS Claude, THOUVENON Nicolas, PAYMAL Ghislain suppléant de WEYER Thierry.

Absents : BOUVET Florian, CHENOT Tony, CLERC Myriam, DECSOTERD Sidonie, FONTAINE André, GERGONE Patrice, LE NENAN Arnaud, MOS Juliette, NIGON Elisabeth, OSTER Patrick, POINSOT Guillaume.

Représentés : FLEURY Pascal donne pouvoir à GUERARD Noël, GIARDI Frédéric donne pouvoir à Jean-Jacques PIERRET, GUEZET Philippe donne pouvoir à RUSTOM Lina, MARCHAL Pierre donne pouvoir à KLEIN Jérôme, PETIT Christian donne pouvoir à ARIES Christian, THIEBAUT Yves donne pouvoir à HERIAT Maurice, WAGNER René donne pouvoir à THOUVENIN Nicolas.

Jean-Jacques BLAISE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Compte Financier Unique – CFU – Budget Annexe IRVE
N° de délibération : 33_2026.05.18

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
40	6	46	0	0	0

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget Annexe IRVE ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Après avoir entendu son rapport, sur proposition du Président,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, hors la présence du président, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 du Budget Annexe IRVE.
- **DONNE** pouvoir au Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 19 mai 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, Président
2026.05.20 11:00:41 +0200
Ref:11025592-16623417-1-D
Signature numérique
Le président





DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 18 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	41	48 Dont 7 pouvoirs

Date de convocation
Lundi 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai février à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence du doyen d'âge.

Présents : ALBERT Jérôme, ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, BONIFACE Vincent, BOYE Gérard, BRADY Gérald, BURBUCHE Jérôme, CARY Jérôme, CAYET Michel, CHAPUY Jacques, COMMITO Fabien, CULMET Thierry, DUPON Jean-Marc, FRASNIER François, GOBERT Jean-Louis, GRAFF William, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, LANG Jean-Louis, LARA Lionel, LEHEUX Bernard, MASSON Philippe, MATHIEU Eric, NECKER Serge, NOEL Catherine, PANO Jocelyne, PIERRET Jean-Jacques, ROBERT Dominique, ROBERT Philippe, RUSTOM Lina, SCHIOCCHET Caroline, SIEGEL Marie-Laure, SIMON Jean-Claude, SIMON Etienne, SKLEPEK Benoît, THOMAS Claude, THOUVENON Nicolas, PAYMAL Ghislain suppléant de WEYER Thierry.

Absents : BOUVET Florian, CHENOT Tony, CLERC Myriam, DECSOTERD Sidonie, FONTAINE André, GERGONE Patrice, LE NENAN Arnaud, MOS Juliette, NIGON Elisabeth, OSTER Patrick, POINSOT Guillaume.

Représentés : FLEURY Pascal donne pouvoir à GUERARD Noël, GIARDI Frédéric donne pouvoir à Jean-Jacques PIERRET, GUEZET Philippe donne pouvoir à RUSTOM Lina, MARCHAL Pierre donne pouvoir à KLEIN Jérôme, PETIT Christian donne pouvoir à ARIES Christian, THIEBAUT Yves donne pouvoir à HERIAT Maurice, WAGNER René donne pouvoir à THOUVENIN Nicolas.

Jean-Jacques BLAISE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Affectation définitive du résultat 2025 – Budget principal
N° de délibération : 34_2026.05.18

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	7	48	0	0	0

Lors de la séance du 23 février 2026, le Comité Syndical a constaté les résultats 2025 et procédé à leur affectation prévisionnelle au Budget Primitif 2026.

En effet, l'article L 2311-5 autorise la collectivité « à reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le besoin ou excédent de la section d'investissement », avant l'adoption du Compte Financier Unique.

Le Comité ayant désormais approuvé le Compte Financier Unique, il convient d'entériner les résultats et leur affectation de façon définitive.

Les résultats et leur affectation définitive sont identiques à ceux votés lors de la séance du 23 février 2026.

Vu l'excédent de fonctionnement constaté au Compte Financier Unique 2025 du budget principal qui s'élève à **3 301 818.12 €** ;

Sur proposition du Président et entendu son rapport,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de l'affectation définitive de la totalité de l'excédent de fonctionnement 2025 du budget principal aux recettes de la section de fonctionnement du budget primitif 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 19 mai 2026
Pour extrait conforme
Christian ARIES, Président
Christian ARIES
2026.05.20 11:00:18 +0200
Ref:11030394-16630587-1-D
Signature numérique
Le président



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 18 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	41	48 Dont 7 pouvoirs

Date de convocation
Lundi 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai février à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence du doyen d'âge.

Présents : ALBERT Jérôme, ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, BONIFACE Vincent, BOYE Gérard, BRADY Gérald, BURBUCHE Jérôme, CARY Jérôme, CAYET Michel, CHAPUY Jacques, COMMITO Fabien, CULMET Thierry, DUPON Jean-Marc, FRASNIER François, GOBERT Jean-Louis, GRAFF William, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, LANG Jean-Louis, LARA Lionel, LEHEUX Bernard, MASSON Philippe, MATHIEU Eric, NECKER Serge, NOEL Catherine, PANO Jocelyne, PIERRET Jean-Jacques, ROBERT Dominique, ROBERT Philippe, RUSTOM Lina, SCHIOCCHET Caroline, SIEGEL Marie-Laure, SIMON Jean-Claude, SIMON Etienne, SKLEPEK Benoît, THOMAS Claude, THOUVENON Nicolas, PAYMAL Ghislain suppléant de WEYER Thierry.

Absents : BOUVET Florian, CHENOT Tony, CLERC Myriam, DECSOTERD Sidonie, FONTAINE André, GERGONE Patrice, LE NENAN Arnaud, MOS Juliette, NIGON Elisabeth, OSTER Patrick, POINSOT Guillaume.

Représentés :
FLEURY Pascal donne pouvoir à GUERARD Noël, GIARDI Frédéric donne pouvoir à Jean-Jacques PIERRET, GUEZET Philippe donne pouvoir à RUSTOM Lina, MARCHAL Pierre donne pouvoir à KLEIN Jérôme, PETIT Christian donne pouvoir à ARIES Christian, THIEBAUT Yves donne pouvoir à HERIAT Maurice, WAGNER René donne pouvoir à THOUVENIN Nicolas.

Jean-Jacques BLAISE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Affectation définitive du résultat 2025 – Budget Annexe IRVE
N° de délibération : 35_2026.05.18

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	7	48	0	0	0

Lors de la séance du 23 février 2026, le Comité Syndical a constaté les résultats 2025 et procédé à leur affectation prévisionnelle au Budget Primitif 2026.

En effet, l'article L 2311-5 autorise la collectivité « à reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le besoin ou excédent de la section d'investissement », avant l'adoption du Compte Financier Unique.

Le Comité ayant désormais approuvé le Compte Financier Unique, il convient d'entériner les résultats et leur affectation de façon définitive.

Les résultats et leur affectation définitive sont identiques à ceux votés lors de la séance du 23 février 2026.

Vu l'excédent de fonctionnement constaté au compte financier unique 2025 du budget Annexe IRVE qui s'élève à **61 939.80 €** ;

Sur proposition du Président et entendu son rapport,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de procéder à l'affectation définitive des résultats 2025 comme suit :

- D'affecter 26 683.83 € de l'excédent de fonctionnement 2025 du budget Annexe IRVE aux recettes de la section d'investissement du budget Annexe IRVE 2026.
- De reporter 35 255.97 € de l'excédent de fonctionnement 2025 aux recettes de la section de fonctionnement du budget Annexe IRVE 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 19 mai 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, Président



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 18 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	41	48 Dont 7 pouvoirs

Date de convocation
Lundi 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai février à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence du doyen d'âge.

Présents : ALBERT Jérôme, ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, BONIFACE Vincent, BOYE Gérard, BRADY Gérald, BURBUCHE Jérôme, CARY Jérôme, CAYET Michel, CHAPUY Jacques, COMMITO Fabien, CULMET Thierry, DUPON Jean-Marc, FRASNIER François, GOBERT Jean-Louis, GRAFF William, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, LANG Jean-Louis, LARA Lionel, LEHEUX Bernard, MASSON Philippe, MATHIEU Eric, NECKER Serge, NOEL Catherine, PANO Jocelyne, PIERRET Jean-Jacques, ROBERT Dominique, ROBERT Philippe, RUSTOM Lina, SCHIOCCHET Caroline, SIEGEL Marie-Laure, SIMON Jean-Claude, SIMON Etienne, SKLEPEK Benoît, THOMAS Claude, THOUVENON Nicolas, PAYMAL Ghislain suppléant de WEYER Thierry.

Absents : BOUVET Florian, CHENOT Tony, CLERC Myriam, DECSOTERD Sidonie, FONTAINE André, GERGONE Patrice, LE NENAN Arnaud, MOS Juliette, NIGON Elisabeth, OSTER Patrick, POINSOT Guillaume.

Représentés :
FLEURY Pascal donne pouvoir à GUERARD Noël, GIARDI Frédéric donne pouvoir à Jean-Jacques PIERRET, GUEZET Philippe donne pouvoir à RUSTOM Lina, MARCHAL Pierre donne pouvoir à KLEIN Jérôme, PETIT Christian donne pouvoir à ARIES Christian, THIEBAUT Yves donne pouvoir à HERIAT Maurice, WAGNER René donne pouvoir à THOUVENIN Nicolas.

Jean-Jacques BLAISE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Fixation des indemnités au Président et aux Vice-présidents
N° de délibération : 36_2026.05.18

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	7	48	0	0	0

Vu les articles L5211-12, R5212-1 et R5711-1 du code général des collectivités territoriales,

Sur proposition du Président et entendu son rapport,

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une indemnité de fonction au Président à 20 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- **ATTRIBUE** une indemnité de fonction aux Vice-Présidents de 10 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les indemnités de fonction seront payées mensuellement à compter du 18 mai 2026.

Annexe à la délibération : Tableau récapitulatif des indemnités de fonction allouées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 18 mai 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, Président

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ
de MEURTHE ET MOSELLE
S.D.E. 54

Christian ARIES

Christian ARIES
2026.05.20 10:59:02 +0200
Ref:11025626-16623466-1-D
Signature numérique
Le président

Annexe à la délibération 36_2026.05.18 du 18 mai 2026 : Tableau récapitulatif des indemnités de fonction allouées.

Nom et Prénom	Fonction	Montant de l'indemnité en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Christian ARIES	Président	20%
Jérôme KLEIN	1 ^{er} Vice-président	10%
Jean-Jacques PIERRET	2 ^{ème} Vice-président	10%
Noël GUERARD	3 ^{ème} Vice-président	10%
Jean-Louis GOBERT	4 ^{ème} Vice-président	10%
Jean-Jacques BLAISE	5 ^{ème} Vice-président	10%



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 18 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	41	48 Dont 7 pouvoirs

Date de convocation
Lundi 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai février à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence du doyen d'âge.

Présents : ALBERT Jérôme, ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, BONIFACE Vincent, BOYE Gérard, BRADY Gérald, BURBUCHE Jérôme, CARY Jérôme, CAYET Michel, CHAPUY Jacques, COMMITO Fabien, CULMET Thierry, DUPON Jean-Marc, FRASNIER François, GOBERT Jean-Louis, GRAFF William, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, LANG Jean-Louis, LARA Lionel, LEHEUX Bernard, MASSON Philippe, MATHIEU Eric, NECKER Serge, NOEL Catherine, PANO Jocelyne, PIERRET Jean-Jacques, ROBERT Dominique, ROBERT Philippe, RUSTOM Lina, SCHIOCCHET Caroline, SIEGEL Marie-Laure, SIMON Jean-Claude, SIMON Etienne, SKLEPEK Benoît, THOMAS Claude, THOUVENON Nicolas, PAYMAL Ghislain suppléant de WEYER Thierry.

Absents : BOUVET Florian, CHENOT Tony, CLERC Myriam, DECSOTERD Sidonie, FONTAINE André, GERGONE Patrice, LE NENAN Arnaud, MOS Juliette, NIGON Elisabeth, OSTER Patrick, POINSOT Guillaume.

Représentés :
FLEURY Pascal donne pouvoir à GUERARD Noël, GIARDI Frédéric donne pouvoir à Jean-Jacques PIERRET, GUEZET Philippe donne pouvoir à RUSTOM Lina, MARCHAL Pierre donne pouvoir à KLEIN Jérôme, PETIT Christian donne pouvoir à ARIES Christian, THIEBAUT Yves donne pouvoir à HERIAT Maurice, WAGNER René donne pouvoir à THOUVENIN Nicolas.

Jean-Jacques BLAISE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Règlement intérieur du SDE54
N° de délibération : 37_2026.05.18

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	7	48	0	0	0

Sur proposition du président et après avoir entendu son rapport,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le règlement intérieur du SDE54 ci-annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 19 mai 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, Président

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE
de MEURTHE ET MOSELLE
S.D.E. 54

Christian ARIES

Christian ARIES
2026.05.20 10:58:49 +0200
Ref:11025646-16623492-1-D
Signature numérique
Le président

Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe et Moselle

Règlement intérieur du Comité Syndical

Article 1 : Convocation et ordre du jour

Le comité syndical est convoqué par le président, au moins une fois par an.

La convocation qui comporte obligatoirement la date, l'heure, le lieu, l'ordre du jour de la séance ainsi qu'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération est transmise aux membres du comité syndical de manière dématérialisée ou, si des représentants du comité syndical en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse.

La convocation est transmise cinq jours francs au moins avant la date de réunion, sauf urgence.

L'ordre du jour est établi par le président. Le Bureau et le comité syndical peuvent refuser de délibérer sur un objet qui n'a pas été inscrit à l'ordre du jour porté sur la convocation.

Sous la rubrique « questions diverses », ne peuvent être étudiées par le Bureau et le comité syndical que des questions d'importance mineure.

Article 2 : Accès aux dossiers

Durant les 5 jours précédant la séance et le jour de la séance, les délégués peuvent consulter les dossiers au siège du syndicat aux heures ouvrables. En dehors des heures ouvrables, une demande écrite devra être adressée au président.

Dans tous les cas, ces dossiers seront tenus en séance à la disposition des membres de l'assemblée.

Article 3 : Questions orales et écrites

A l'issue de l'examen de l'ordre du jour, une durée n'excédant pas 30 minutes peut être réservée aux questions orales ayant trait aux affaires du syndicat.

Ces questions doivent être déposées 3 jours francs à l'avance au secrétariat du syndicat. Elles doivent être rédigées dans les termes de l'exposé oral qui ne peut excéder 5 minutes. Le président y répond de suite.

La procédure des questions orales ne donne pas lieu à débat.

Tout délégué peut adresser au président des questions écrites sur toute affaire concernant le syndicat.

Article 4 : Lieu et séances

Les séances du comité ont lieu dans un site choisi par l'organe délibérant et situé sur le territoire de l'une des collectivités membres.

Article 5 : La Tenue des séances

Le président, ou à défaut un vice-président, préside le comité ou le Bureau. Il vérifie le quorum, dirige les débats, accorde la parole, met aux voix les propositions et délibérations, décompte les scrutins, proclame les résultats, ouvre et lève les séances et maintient l'ordre dans l'assemblée. Il peut, s'il le juge utile, suspendre la séance.

Dans les séances au cours desquelles est débattu le compte administratif, le comité syndical élit un président de séance : le président du syndicat peut, même n'étant plus en fonction, assister à une discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

Le comité et le Bureau désignent, pour chacune de leurs séances, un secrétaire choisi parmi leurs membres, auquel peut être adjoint un auxiliaire pris en dehors de l'Assemblée.

Article 6 : Visioconférence

Les séances du Comité Syndical, du Bureau, de la Commission d'Appel d'Offres peuvent être organisées en visioconférence. Lorsque les séances sont proposées en visioconférence, les conditions de connexion et de participation aux réunions sont clairement indiquées dans les convocations. Les débats sont enregistrés et permettent de retracer les échanges et les votes inscrits à l'ordre du jour.

Article 7 : Quorum

Le comité ou le Bureau ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste à la séance.

A défaut quand, après une première convocation régulièrement faite, ladite assemblée ne s'est pas réunie en nombre suffisant, la délibération prise après une seconde convocation à trois jours au moins d'intervalle, est valable quel que soit le nombre de membres présents.

Article 8 : Pouvoirs

Tout délégué titulaire empêché d'assister à une séance du comité peut se faire remplacer par son suppléant sans qu'il soit nécessaire de lui donner procuration. Il peut aussi donner pouvoir écrit à un autre délégué de son choix.

Tout membre du Bureau empêché doit en informer le président. Il peut donner pouvoir écrit à un autre membre du Bureau. Nul ne peut être porteur de plus d'un mandat.

Article 9 : Examen des affaires

Les affaires sont soumises à l'examen de l'Assemblée en suivant l'ordre du jour. Seules les questions mentionnées à l'ordre du jour peuvent être débattues, sauf cas d'urgence qui nécessite une délibération immédiate. Dans ce dernier cas, l'Assemblée autorise l'examen de l'affaire en cause sur proposition du président.

Article 10 : Débat d'Orientations Budgétaires

Dans un délai de deux mois précédant le vote du budget, une séance du comité syndical est consacrée aux débats sur les orientations générales du budget de l'exercice à venir. A cet effet, le projet de budget primitif accompagné d'un rapport sera adressé à l'ensemble des délégués cinq jours francs au plus tard avant la réunion du comité syndical.

Le débat ne vaut pas obligation pour le président du syndicat de modifier son projet de budget.

Article 11 : Prise de parole

Tout délégué qui désire prendre la parole doit la demander au président. La parole est donnée dans l'ordre des demandes.

Sur propositions du président, l'assemblée peut décider sur un ou plusieurs points précis de l'ordre du jour, de fixer une durée limite pour sa discussion. Dans ce cas, la prise de parole est limitée à une fraction proportionnelle au nombre des délégués ayant sollicité d'intervenir.

Le président décide seul si les agents du syndicat, présents en séance peuvent être entendus.

Lorsque la parole n'est plus demandée, ou lorsque la durée limite fixée pour la discussion est expirée, le président déclare la discussion close.

Tout membre de l'assemblée peut demander une suspension de séance. Le président la soumet au vote. Toute demande de suspension de séance, sollicitée par le tiers au moins des délégués présents, est accordée de plein droit.

Article 12 : Votes

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Le vote a lieu à main levée. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame ou s'il s'agit de procéder à une désignation. Dans ce dernier cas, après deux tours de scrutin, si aucun des candidats n'a atteint la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Article 13 : Motions et vœux

Le comité ou le Bureau peuvent émettre des motions ou vœux strictement limités à l'objet syndical. Toute proposition contraire ne peut faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour.

Les motions ou vœux proposés par les membres de l'Assemblée, sont remis au président par écrit. Ils sont inscrits d'office à l'ordre du jour de la prochaine séance. Le texte des motions ou vœux est communiqué en même temps que l'ordre du jour.

Article 14 : Reversements des redevances R1 et R2

Outre les attributions législatives, réglementaires et statutaires, le Comité définira les modalités techniques de reversement des redevances R1 et R2, conformément à l'article 7 des statuts.

Article 15 : Programme des travaux de dissimulation des réseaux

De même, le Comité élaborera la liste annuelle des travaux de mise en technique discrète des réseaux d'alimentation en électricité existants, intégrés au programme travaux relatif à l'article 8 du contrat de concession signé avec Enedis.

Article 16 : Suivi de la concession

Le compte rendu annuel et l'évaluation des provisions produits par le concessionnaire, conformément à l'article 32 du cahier des charges, seront présentés à une réunion de Bureau qui pourra être élargi à d'autres membres du comité syndical. Il en sera rendu compte lors du plus proche comité syndical.

Article 17 : Comptes rendus des délibérations

Le compte rendu des séances du Comité et du Bureau retrace sous une forme synthétique les délibérations prises. Il est envoyé aux délégués et aux membres du Bureau. Il est tenu à la disposition du public.

Les délibérations à caractère réglementaire, celles approuvant le cahier des charges de concession pour la distribution d'énergie ainsi que le budget du syndicat, sont envoyés aux collectivités adhérentes pour mise à disposition du public.

Article 18 : Modification du règlement

Le présent règlement entrera en vigueur dès que la délibération décidant son adoption sera devenue exécutoire.

Une révision, ou des modifications pourront y intervenir dans les formes et conditions définies ci avant pour l'examen des affaires syndicales, soit sur proposition du président ou d'un tiers des membres en exercice du comité syndical, soit par suite de la publication de dispositions législatives ou réglementaires nouvelles et postérieures au présent règlement, qui seraient contraires à certaines clauses de ce dernier.



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 18 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	41	48 Dont 7 pouvoirs

Date de convocation
Lundi 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai février à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence du doyen d'âge.

Présents : ALBERT Jérôme, ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, BONIFACE Vincent, BOYE Gérard, BRADY Gérald, BURBUCHE Jérôme, CARY Jérôme, CAYET Michel, CHAPUY Jacques, COMMITO Fabien, CULMET Thierry, DUPON Jean-Marc, FRASNIER François, GOBERT Jean-Louis, GRAFF William, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, LANG Jean-Louis, LARA Lionel, LEHEUX Bernard, MASSON Philippe, MATHIEU Eric, NECKER Serge, NOEL Catherine, PANO Jocelyne, PIERRET Jean-Jacques, ROBERT Dominique, ROBERT Philippe, RUSTOM Lina, SCHIOCCHET Caroline, SIEGEL Marie-Laure, SIMON Jean-Claude, SIMON Etienne, SKLEPEK Benoît, THOMAS Claude, THOUVENON Nicolas, PAYMAL Ghislain suppléant de WEYER Thierry.

Absents : BOUVET Florian, CHENOT Tony, CLERC Myriam, DECSOTERD Sidonie, FONTAINE André, GERGONE Patrice, LE NENAN Arnaud, MOS Juliette, NIGON Elisabeth, OSTER Patrick, POINSOT Guillaume.

Représentés : FLEURY Pascal donne pouvoir à GUERARD Noël, GIARDI Frédéric donne pouvoir à Jean-Jacques PIERRET, GUEZET Philippe donne pouvoir à RUSTOM Lina, MARCHAL Pierre donne pouvoir à KLEIN Jérôme, PETIT Christian donne pouvoir à ARIES Christian, THIEBAUT Yves donne pouvoir à HERIAT Maurice, WAGNER René donne pouvoir à THOUVENIN Nicolas.

Jean-Jacques BLAISE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Régime urbain d'électrification sur le périmètre du SDE54
N° de délibération : 38_2026.05.18

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	7	48	0	0	0

Le Président rappelle que depuis le 18 juillet 1983, le département de Meurthe-et-Moselle est classé sous le régime d'électrification urbain. Cela signifie que tous les travaux d'extension, de renforcement et de renouvellement du réseau sont réalisés par Enedis quelles que soient la taille et la population de la commune, contrairement aux départements classés en régime d'électrification rural où les communes de moins de 2000 habitants sont maîtres d'ouvrage de ces travaux. Depuis le décret N°2013-46 du 14 janvier 2013, relatifs aux aides financières liées à l'électrification rurale, ne distingue pas la particularité des départements classés en régime urbain, son article 2 prévoit qu'une autorité organisatrice du réseau public de distribution d'électricité, comme le SDE54, doit solliciter le préfet pour se soustraire au régime rural, dans les six mois suivant le renouvellement des conseils municipaux.

Afin de respecter les engagements contractuels du cahier des charges de concession, le Président indique que toutes les communes situées dans le périmètre du SDE54, sans exception, relèvent du régime urbain d'électrification, pour cela, il est nécessaire de demander à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle de soustraire le SDE54, autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité, du régime de l'aide à l'électrification rurale.

Sur proposition du Président et entendu son rapport, le comité, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle de soustraire le SDE54 du régime de l'aide à l'électrification rurale sur son périmètre entier, comme c'est le cas depuis 1983,
- **CHARGE** le Président de procéder à la demande écrite auprès de Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle et d'en informer le concessionnaire ENEDIS.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 19 mai 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, Président

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ
de MEURTHE ET MOSELLE

S.D.E. 54



Christian ARIES

Christian ARIES
2026.05.27 12:48:12 +0200
Ref:11073267-16697124-1-D
Signature numérique
Le président



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 18 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	41	48 Dont 7 pouvoirs

Date de convocation
Lundi 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai février à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence du doyen d'âge.

Présents : ALBERT Jérôme, ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, BONIFACE Vincent, BOYE Gérard, BRADY Gérald, BURBUCHE Jérôme, CARY Jérôme, CAYET Michel, CHAPUY Jacques, COMMITO Fabien, CULMET Thierry, DUPON Jean-Marc, FRASNIER François, GOBERT Jean-Louis, GRAFF William, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, LANG Jean-Louis, LARA Lionel, LEHEUX Bernard, MASSON Philippe, MATHIEU Eric, NECKER Serge, NOEL Catherine, PANO Jocelyne, PIERRET Jean-Jacques, ROBERT Dominique, ROBERT Philippe, RUSTOM Lina, SCHIOCCHET Caroline, SIEGEL Marie-Laure, SIMON Jean-Claude, SIMON Etienne, SKLEPEK Benoît, THOMAS Claude, THOUVENON Nicolas, PAYMAL Ghislain suppléant de WEYER Thierry.

Absents : BOUVET Florian, CHENOT Tony, CLERC Myriam, DECSOTERD Sidonie, FONTAINE André, GERGONE Patrice, LE NENAN Arnaud, MOS Juliette, NIGON Elisabeth, OSTER Patrick, POINSOT Guillaume.

Représentés :
FLEURY Pascal donne pouvoir à GUERARD Noël, GIARDI Frédéric donne pouvoir à Jean-Jacques PIERRET, GUEZET Philippe donne pouvoir à RUSTOM Lina, MARCHAL Pierre donne pouvoir à KLEIN Jérôme, PETIT Christian donne pouvoir à ARIES Christian, THIEBAUT Yves donne pouvoir à HERIAT Maurice, WAGNER René donne pouvoir à THOUVENIN Nicolas.

Jean-Jacques BLAISE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délibération portant constitution d'une commission travaux relative à l'enfouissement
N° de délibération : 39_2026.05.18

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	7	48	0	0	0

Conformément à l'article G des statuts du SDE54, il peut être constituer des commissions au sein du comité.

Dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux assurées directement par le SDE54 depuis 2023, le Président propose au comité la constitution d'une commission travaux chargée de l'élaboration et du suivi des programmes de travaux.

Le Président rappelle que le département a été réparti en 4 secteurs géographiques correspondant à l'allotissement du marché de travaux en cours d'attribution :

- Secteur PAYS HAUT
- Secteur VAL DE LORRAINE
- Secteur TERRE DE LORRAINE
- Secteur LUNEVILLOIS

Le Président propose qu'au moins un délégué soit désigné par secteur et que la commission soit présidée directement par le Président, représenté par un vice-Président dans l'ordre de désignation, en cas d'indisponibilité.

Le Président procède à un appel à candidature :

Sont volontaires pour siéger à la commission :

Secteur PAYS HAUT :	Jean-Jacques PIERRET et Jean-Louis GOBERT
Secteur VAL DE LORRAINE :	Noël GUERARD et Jérôme CARY
Secteur TERRE DE LORRAINE :	Jérôme KLEIN, Philippe HENEBERT et Eric MATHIEU
Secteur LUNEVILLOIS :	Jean-Jacques BLAISE, Bernard LEHEUX et Jérôme BURBUCHÉ

Il est procédé au vote de l'unique liste présentée :

Nombre de votants : 48
Majorité absolue : 25
Vote pour : 48
Abstention : 0
Vote contre : 0
Vote nul : 0

Sont désignés à siéger à la commission travaux du SDE54, à la majorité des suffrages exprimés :

Secteur PAYS HAUT :	Jean-Jacques PIERRET et Jean-Louis GOBERT
Secteur VAL DE LORRAINE :	Noël GUERARD et Jérôme CARY
Secteur TERRE DE LORRAINE :	Jérôme KLEIN, Philippe HENEBERT et Eric MATHIEU
Secteur LUNEVILLOIS :	Jean-Jacques BLAISE, Bernard LEHEUX et Jérôme BURBUCHÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 19 mai 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, Président

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ
de MEURTHE ET MOSELLE

S.D.E. 54



Christian ARIES

Christian ARIES
2026.05.20 10:58:53 +0200
Ref:11032075-16633268-1-D
Signature numérique
Le président



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 18 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	41	48 Dont 7 pouvoirs

Date de convocation
Lundi 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai février à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence du doyen d'âge.

Présents : ALBERT Jérôme, ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, BONIFACE Vincent, BOYE Gérard, BRADY Gérald, BURBUCHE Jérôme, CARY Jérôme, CAYET Michel, CHAPUY Jacques, COMMITO Fabien, CULMET Thierry, DUPON Jean-Marc, FRASNIER François, GOBERT Jean-Louis, GRAFF William, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, LANG Jean-Louis, LARA Lionel, LEHEUX Bernard, MASSON Philippe, MATHIEU Eric, NECKER Serge, NOEL Catherine, PANO Jocelyne, PIERRET Jean-Jacques, ROBERT Dominique, ROBERT Philippe, RUSTOM Lina, SCHIOCCHET Caroline, SIEGEL Marie-Laure, SIMON Jean-Claude, SIMON Etienne, SKLEPEK Benoît, THOMAS Claude, THOUVENON Nicolas, PAYMAL Ghislain suppléant de WEYER Thierry.

Absents : BOUVET Florian, CHENOT Tony, CLERC Myriam, DECSOTERD Sidonie, FONTAINE André, GERGONE Patrice, LE NENAN Arnaud, MOS Juliette, NIGON Elisabeth, OSTER Patrick, POINSOT Guillaume.

Représentés : FLEURY Pascal donne pouvoir à GUERARD Noël, GIARDI Frédéric donne pouvoir à Jean-Jacques PIERRET, GUEZET Philippe donne pouvoir à RUSTOM Lina, MARCHAL Pierre donne pouvoir à KLEIN Jérôme, PETIT Christian donne pouvoir à ARIES Christian, THIEBAUT Yves donne pouvoir à HERIAT Maurice, WAGNER René donne pouvoir à THOUVENIN Nicolas.

Jean-Jacques BLAISE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur la désignation d'une commission d'appel d'offres à caractère permanent
N° de délibération : 40_2026.05.18

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	7	48	0	0	0

Le Président informe le comité de la nécessité de la création d'une commission d'appel d'offre dans le cadre des marchés qui seront prochainement lancé.

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du CGCT qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du CGCT, prévoyant que pour un établissement public, la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérantes élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le comité syndical décide, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Une seule liste est présentée :

Jérôme KLEIN	Membre titulaire	François FRASNIER	Membre suppléant
Jean-Jacques PIERRET	Membre titulaire	Jacques CHAPUY	Membre suppléant
Noël GUERARD	Membre titulaire	Philippe MASSON	Membre suppléant
Jean-Louis GOBERT	Membre titulaire		
Jean-Jacques BLAISE	Membre titulaire		

Il a été procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres à caractère permanent :

Votants : 48

Suffrages exprimés : 48

La liste obtient 48 voix, sont ainsi déclarés élus :

Jérôme KLEIN	Membre titulaire	François FRASNIER	Membre suppléant
Jean-Jacques PIERRET	Membre titulaire	Jacques CHAPUY	Membre suppléant
Noël GUERARD	Membre titulaire	Philippe MASSON	Membre suppléant
Jean-Louis GOBERT	Membre titulaire		
Jean-Jacques BLAISE	Membre titulaire		

Pour faire partie avec le Président du SDE54, Christian ARIES, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 19 mai 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, Président

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE
de MEURTHE ET MOSELLE

S.D.E. 54


Christian ARIES

Christian ARIES
2026.05.20 10:58:35 +0200
Ref:11025774-16623672-1-D
Signature numérique
Le président



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 18 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	41	48 Dont 7 pouvoirs

Date de convocation
Lundi 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai février à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence du doyen d'âge.

Présents : ALBERT Jérôme, ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, BONIFACE Vincent, BOYE Gérard, BRADY Gérald, BURBUCHE Jérôme, CARY Jérôme, CAYET Michel, CHAPUY Jacques, COMMITO Fabien, CULMET Thierry, DUPON Jean-Marc, FRASNIER François, GOBERT Jean-Louis, GRAFF William, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, LANG Jean-Louis, LARA Lionel, LEHEUX Bernard, MASSON Philippe, MATHIEU Eric, NECKER Serge, NOEL Catherine, PANO Jocelyne, PIERRET Jean-Jacques, ROBERT Dominique, ROBERT Philippe, RUSTOM Lina, SCHIOCCHET Caroline, SIEGEL Marie-Laure, SIMON Jean-Claude, SIMON Etienne, SKLEPEK Benoît, THOMAS Claude, THOUVENON Nicolas, PAYMAL Ghislain suppléant de WEYER Thierry.

Absents : BOUVET Florian, CHENOT Tony, CLERC Myriam, DECSOTERD Sidonie, FONTAINE André, GERGONE Patrice, LE NENAN Arnaud, MOS Juliette, NIGON Elisabeth, OSTER Patrick, POINSOT Guillaume.

Représentés :
FLEURY Pascal donne pouvoir à GUERARD Noël, GIARDI Frédéric donne pouvoir à Jean-Jacques PIERRET, GUEZET Philippe donne pouvoir à RUSTOM Lina, MARCHAL Pierre donne pouvoir à KLEIN Jérôme, PETIT Christian donne pouvoir à ARIES Christian, THIEBAUT Yves donne pouvoir à HERIAT Maurice, WAGNER René donne pouvoir à THOUVENIN Nicolas.

Jean-Jacques BLAISE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Désignation des membres de la CCSPL
N° de délibération : 41_2026.05.18

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	7	48	0	0	0

Vu l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rappelle à l'assemblée délibérante que la création d'une commission consultative pour les services publics locaux (CCSPL) délégués est rendue obligatoire notamment pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

Le Président propose de procéder à la désignation des membres de la CCSPL.

Entendu son rapport, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** que le Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle sera représenté par les membres du bureau syndical au sein de la commission susvisée à raison de 11 titulaires et 11 suppléants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
ARIES Christian	SIMON Jean-Claude
PIERRET Jean-Jacques	SCHIOCCHET Caroline
GOBERT Jean-Louis	COMMITO Fabien
KRAJNIEWSKI Jonathan	GIARDI Frédéric
HENNEBERT Philippe	NOEL Catherine
GUERARD Noël	GRAFF William
LEHEUX Bernard	WEYER Thierry
ROBERT Dominique	RUSTOM Lina
KLEIN Jérôme	HERIAT Maurice
BLAISE Jean-Jacques	MATHIEU Eric
WAGNER René	LARA Lionel

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 19 mai 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, Président

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ
de MEURTHE ET MOSELLE

S.D.E. 54


Christian ARIES

Christian ARIES
2026.05.20 10:58:26 +0200
Ref:11025801-16623704-1-D
Signature numérique
Le président



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 18 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	41	48 Dont 7 pouvoirs

Date de convocation
Lundi 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai février à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence du doyen d'âge.

Présents : ALBERT Jérôme, ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, BONIFACE Vincent, BOYE Gérard, BRADY Gérald, BURBUCHE Jérôme, CARY Jérôme, CAYET Michel, CHAPUY Jacques, COMMITO Fabien, CULMET Thierry, DUPON Jean-Marc, FRASNIER François, GOBERT Jean-Louis, GRAFF William, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, LANG Jean-Louis, LARA Lionel, LEHEUX Bernard, MASSON Philippe, MATHIEU Eric, NECKER Serge, NOEL Catherine, PANO Jocelyne, PIERRET Jean-Jacques, ROBERT Dominique, ROBERT Philippe, RUSTOM Lina, SCHIOCCHET Caroline, SIEGEL Marie-Laure, SIMON Jean-Claude, SIMON Etienne, SKLEPEK Benoît, THOMAS Claude, THOUVENON Nicolas, PAYMAL Ghislain suppléant de WEYER Thierry.

Absents : BOUVET Florian, CHENOT Tony, CLERC Myriam, DECSOTERD Sidonie, FONTAINE André, GERGONE Patrice, LE NENAN Arnaud, MOS Juliette, NIGON Elisabeth, OSTER Patrick, POINSOT Guillaume.

Représentés : FLEURY Pascal donne pouvoir à GUERARD Noël, GIARDI Frédéric donne pouvoir à Jean-Jacques PIERRET, GUEZET Philippe donne pouvoir à RUSTOM Lina, MARCHAL Pierre donne pouvoir à KLEIN Jérôme, PETIT Christian donne pouvoir à ARIES Christian, THIEBAUT Yves donne pouvoir à HERIAT Maurice, WAGNER René donne pouvoir à THOUVENIN Nicolas.

Jean-Jacques BLAISE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Désignation du délégué pour le collège des élus au comité d'action Sociale
N° de délibération : 42_2026.05.18

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	7	48	0	0	0

Le Président rappelle que le SDE54 adhère au CNAS.

Le SDE54 est ainsi représenté par un de ses élus et un de ses agents. Il est nécessaire de désigner le représentant élu du SDE54 au CNAS.

Le Président fait un appel à candidature.

Jean-Jacques BLAISE se propose pour assurer cette représentation.

Sur proposition du président et entendu son rapport,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Jean-Jacques BLAISE pour représenter le collège des élus au CNAS.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 19 mai 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, Président

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ
de MEURTHE ET MOSELLE
S.D.E. 54
Christian ARIES

Christian ARIES
2026.05.20 10:57:43 +0200
Ref:11025806-16623709-1-D
Signature numérique
Le président



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 18 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	41	48 Dont 7 pouvoirs

Date de convocation
Lundi 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai février à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence du doyen d'âge.

Présents : ALBERT Jérôme, ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, BONIFACE Vincent, BOYE Gérard, BRADY Géraud, BURBUCHE Jérôme, CARY Jérôme, CAYET Michel, CHAPUY Jacques, COMMITO Fabien, CULMET Thierry, DUPON Jean-Marc, FRASNIER François, GOBERT Jean-Louis, GRAFF William, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, LANG Jean-Louis, LARA Lionel, LEHEUX Bernard, MASSON Philippe, MATHIEU Eric, NECKER Serge, NOEL Catherine, PANO Jocelyne, PIERRET Jean-Jacques, ROBERT Dominique, ROBERT Philippe, RUSTOM Lina, SCHIOCCHET Caroline, SIEGEL Marie-Laure, SIMON Jean-Claude, SIMON Etienne, SKLEPEK Benoît, THOMAS Claude, THOUVENON Nicolas, PAYMAL Ghislain suppléant de WEYER Thierry.

Absents : BOUVET Florian, CHENOT Tony, CLERC Myriam, DECSOTERD Sidonie, FONTAINE André, GERGONE Patrice, LE NENAN Arnaud, MOS Juliette, NIGON Elisabeth, OSTER Patrick, POINSOT Guillaume.

Représentés : FLEURY Pascal donne pouvoir à GUERARD Noël, GIARDI Frédéric donne pouvoir à Jean-Jacques PIERRET, GUEZET Philippe donne pouvoir à RUSTOM Lina, MARCHAL Pierre donne pouvoir à KLEIN Jérôme, PETIT Christian donne pouvoir à ARIES Christian, THIEBAUT Yves donne pouvoir à HERIAT Maurice, WAGNER René donne pouvoir à THOUVENIN Nicolas.

Jean-Jacques BLAISE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Désignation du représentant à la SPL X DEMAT
N° de délibération : 43_2026.05.18

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	7	48	0	0	0

Le Président rappelle que le SDE54 intègre aussi la SPL X-Démat pour la transmission dématérialisée des actes au contrôle de légalité ou la passation et l'exécution des marchés publics sur la plateforme dédiée.

Le SDE54 est représenté au sein du conseil d'administration de la société par l'un de ses élus qu'il convient de désigner pour ce nouveau mandat.

Sur proposition du Président et entendu son rapport, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Noël GUERARD comme représentant à l'assemblée générale de la SPL X DEMAT.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 19 mai 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, Président

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ
de MEURTHE ET MOSELLE
S.D.E. 54

Christian ARIES

Christian ARIES
2026.05.20 11:00:03 +0200
Ref:11025825-16623735-1-D
Signature numérique
Le président



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 18 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	41	48 Dont 7 pouvoirs

Date de convocation
Lundi 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai février à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence du doyen d'âge.

Présents : ALBERT Jérôme, ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, BONIFACE Vincent, BOYE Gérard, BRADY Gérald, BURBUCHE Jérôme, CARY Jérôme, CAYET Michel, CHAPUY Jacques, COMMITO Fabien, CULMET Thierry, DUPON Jean-Marc, FRASNIER François, GOBERT Jean-Louis, GRAFF William, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, LANG Jean-Louis, LARA Lionel, LEHEUX Bernard, MASSON Philippe, MATHIEU Eric, NECKER Serge, NOEL Catherine, PANO Jocelyne, PIERRET Jean-Jacques, ROBERT Dominique, ROBERT Philippe, RUSTOM Lina, SCHIOCCHET Caroline, SIEGEL Marie-Laure, SIMON Jean-Claude, SIMON Etienne, SKLEPEK Benoît, THOMAS Claude, THOUVENON Nicolas, PAYMAL Ghislain suppléant de WEYER Thierry.

Absents : BOUVET Florian, CHENOT Tony, CLERC Myriam, DECSOTERD Sidonie, FONTAINE André, GERGONE Patrice, LE NENAN Arnaud, MOS Juliette, NIGON Elisabeth, OSTER Patrick, POINSOT Guillaume.

Représentés :
FLEURY Pascal donne pouvoir à GUERARD Noël, GIARDI Frédéric donne pouvoir à Jean-Jacques PIERRET, GUEZET Philippe donne pouvoir à RUSTOM Lina, MARCHAL Pierre donne pouvoir à KLEIN Jérôme, PETIT Christian donne pouvoir à ARIES Christian, THIEBAUT Yves donne pouvoir à HERIAT Maurice, WAGNER René donne pouvoir à THOUVENIN Nicolas.

Jean-Jacques BLAISE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Désignation du représentant à l'association Grand Est Mobilité Electrique
N° de délibération : 44_2026.05.18

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	7	48	0	0	0

L'émergence, le développement et les enjeux de la mobilité électrique ont amené le SDE54 à adhérer à l'association « Grand Est Mobilité Electrique » où un élu du syndicat siège à l'assemblée générale.

Sur proposition du Président et entendu son rapport, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Jonathan KRAJNIEWSKI titulaire et Christian ARIES suppléant pour siéger à l'assemblée générale de l'association GEME.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 19 mai 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, Président

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ
de MEURTHE ET MOSELLE
S.D.E. 54

Christian ARIES

Christian ARIES
2026.05.20 10:59:39 +0200
Ref:11025839-16623754-1-D
Signature numérique
Le président



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 18 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	41	48 Dont 7 pouvoirs

Date de convocation
Lundi 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai février à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence du doyen d'âge.

Présents : ALBERT Jérôme, ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, BONIFACE Vincent, BOYE Gérard, BRADY Gérald, BURBUCHE Jérôme, CARY Jérôme, CAYET Michel, CHAPUY Jacques, COMMITO Fabien, CULMET Thierry, DUPON Jean-Marc, FRASNIER François, GOBERT Jean-Louis, GRAFF William, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, LANG Jean-Louis, LARA Lionel, LEHEUX Bernard, MASSON Philippe, MATHIEU Eric, NECKER Serge, NOEL Catherine, PANO Jocelyne, PIERRET Jean-Jacques, ROBERT Dominique, ROBERT Philippe, RUSTOM Lina, SCHIOCCHET Caroline, SIEGEL Marie-Laure, SIMON Jean-Claude, SIMON Etienne, SKLEPEK Benoît, THOMAS Claude, THOUVENON Nicolas, PAYMAL Ghislain suppléant de WEYER Thierry.

Absents : BOUVET Florian, CHENOT Tony, CLERC Myriam, DECSOTERD Sidonie, FONTAINE André, GERGONE Patrice, LE NENAN Arnaud, MOS Juliette, NIGON Elisabeth, OSTER Patrick, POINSOT Guillaume.

Représentés : FLEURY Pascal donne pouvoir à GUERARD Noël, GIARDI Frédéric donne pouvoir à Jean-Jacques PIERRET, GUEZET Philippe donne pouvoir à RUSTOM Lina, MARCHAL Pierre donne pouvoir à KLEIN Jérôme, PETIT Christian donne pouvoir à ARIES Christian, THIEBAUT Yves donne pouvoir à HERIAT Maurice, WAGNER René donne pouvoir à THOUVENIN Nicolas.

Jean-Jacques BLAISE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Désignation du représentant à la SPL MODULO (IRVE)
N° de délibération : 45_2026.05.18

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	7	48	0	0	0

Le Président rappelle que par délibération du 27/06/2022 le comité syndical a autorisé l'adhésion du SDE54 à la SPL MODULO ayant pour objet la gestion, l'exploitation, la maintenance et le service d'interopérabilité des infrastructures de recharge pour véhicules propres pour tous types d'énergies.

Suite au renouvellement du Comité Syndical il est nécessaire de désigner un nouveau représentant du SDE54 au sein de l'assemblée générale des actionnaires de la SPL MODULO.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2224-37 relatif à l'exercice de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques »,

Vu les articles L.1531-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatif aux sociétés publiques locales,

Considérant ce qu'il suit,

Le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL), le Syndicat Intercommunal de la Distribution d'Energie de Loir-et-Cher (SIDELC) et le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne (TE 51) ont doté leur territoire d'un outil d'aménagement commun en créant une Société Publique Locale (SPL) MODULO (MObilité DUrable LOcale) dédiée exclusivement à l'exploitation, la maintenance, l'interopérabilité des infrastructures de recharges pour véhicules utilisant une énergie durable. D'autres territoires ont rapidement rejoint la SPL MODULO pour porter cette action.

Il est rappelé qu'une SPL ne peut intervenir exclusivement que pour le compte ses actionnaires et sur leurs territoires.

Dans une logique de mutualisation des coûts et des moyens techniques, Le SDE54 a adhéré à la SPL MODULO pour lui confier la gestion, l'exploitation, la maintenance et le service d'interopérabilité des infrastructures de recharge des véhicules électriques qu'elle met à la disposition du public.

Cette adhésion doit permettre d'assurer, chaque fois que ce sera nécessaire, le développement équitable du réseau, de protéger, au mieux, la collectivité de la variation des coûts de l'énergie sur une mission où elle complète la montée en puissance de l'offre privée, d'offrir une gamme élargie de service de recharges pour les différents types d'usagers (recharge résidentielle, d'opportunité, en itinérance...).

La SPL est administrée par le Conseil d'Administration qui se compose de 11 membres. Le nombre sièges est réparti, entre les actionnaires, en proportion du capital qu'ils détiennent respectivement.

Le nombre de membres de Conseil d'Administration ne suffisant pas pour assurer la représentation directe de tous les actionnaires, une Assemblée spéciale a été créée. Cette Assemblée spéciale réunit l'ensemble des « petits » actionnaires qui ne siègent pas directement au Conseil d'Administration. Un membre de l'Assemblée spéciale sera désigné pour siéger au Conseil d'Administration et y représenter l'Assemblée.

Enfin, tous les actionnaires sont représentés au sein de l'Assemblée Générale.

La SPL MODULO est composée de 954 actions à 100 € répartie comme suit :

ENTITES	NOMBRE ACTIONS	MONTANTS	REPARTITION CAPITAL	REPRESENTATION
SIEIL (37)	189	18 900,00 €	19,81%	2 sièges au CA*
SIDELC (41)	189	18 900,00 €	19,81%	2 sièges au CA*
TE 51	188	18 800,00 €	19,71%	2 sièges au CA*
SDE18	96	9 600,00 €	10,06%	1 siège au CA*
FDEA (08)	95	9 500,00 €	9,96%	1 siège au CA*
SDEV (88)	95	9 500,00 €	9,96%	1 siège au CA*
FUCLEM	95	9 500,00 €	9,96%	1 siège au CA*
Châlons-en-Champagne	1	100,00 €	0,10%	1 siège à l'AS*
TE 28	1	100,00 €	0,10%	1 siège à l'AS*
Département du Loiret (45)	1	100,00 €	0,10%	1 siège à l'AS*
Commune de Dadonville (45)	1	100,00 €	0,10%	1 siège à l'AS*
Commune de Briarres sur Essonne (45)	1	100,00 €	0,10%	1 siège à l'AS*
SDE54	1	100,00 €	0,10%	1 siège à l'AS*
Métropole Grand Nancy (54)	1	100,00 €	0,10%	1 siège à l'AS*
Capital	954	95 400,00 €	100%	100%

*CA : Conseil d'Administration

*AS : Assemblée spéciale des petits actionnaires

Le SDE54 sera représenté à l'assemblée spéciale lors des Assemblées générales.

Sur proposition du Président et entendu son rapport, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DESIGNER Christian ARIES en qualité de représentant titulaire du SDE54 au sein de la SPL Modulo,
- DESIGNER Jérôme KLEIN en qualité de représentant suppléant du SDE54 au sein de la SPL Modulo,
- AUTORISE le Président, ou son représentant à signer tout acte lié à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 19 mai 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, Président

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ
de MEURTHE ET MOSELLE

S.D.E. 54


Christian ARIES

Christian ARIES
2026.05.20 10:58:01 +0200
Ref:11025849-16623767-1-D
Signature numérique
Le président



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 18 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	41	48 Dont 7 pouvoirs

Date de convocation
Lundi 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai février à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence du doyen d'âge.

Présents : ALBERT Jérôme, ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, BONIFACE Vincent, BOYE Gérard, BRADY Gérald, BURBUCHE Jérôme, CARY Jérôme, CAYET Michel, CHAPUY Jacques, COMMITO Fabien, CULMET Thierry, DUPON Jean-Marc, FRASNIER François, GOBERT Jean-Louis, GRAFF William, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, LANG Jean-Louis, LARA Lionel, LEHEUX Bernard, MASSON Philippe, MATHIEU Eric, NECKER Serge, NOEL Catherine, PANO Jocelyne, PIERRET Jean-Jacques, ROBERT Dominique, ROBERT Philippe, RUSTOM Lina, SCHIOCCHET Caroline, SIEGEL Marie-Laure, SIMON Jean-Claude, SIMON Etienne, SKLEPEK Benoît, THOMAS Claude, THOUVENON Nicolas, PAYMAL Ghislain suppléant de WEYER Thierry.

Absents : BOUVET Florian, CHENOT Tony, CLERC Myriam, DECSOTERD Sidonie, FONTAINE André, GERGONE Patrice, LE NENAN Arnaud, MOS Juliette, NIGON Elisabeth, OSTER Patrick, POINSOT Guillaume.

Représentés :
FLEURY Pascal donne pouvoir à GUERARD Noël, GIARDI Frédéric donne pouvoir à Jean-Jacques PIERRET, GUEZET Philippe donne pouvoir à RUSTOM Lina, MARCHAL Pierre donne pouvoir à KLEIN Jérôme, PETIT Christian donne pouvoir à ARIES Christian, THIEBAUT Yves donne pouvoir à HERIAT Maurice, WAGNER René donne pouvoir à THOUVENIN Nicolas.

Jean-Jacques BLAISE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Décision budgétaire modificative n°1 du budget principal
N° de délibération : 46_2026.05.18

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	7	48	0	0	0

Le Président informe les membres du conseil municipal que :

- La mairie de Lunéville, qui avait initialement prévue des études de travaux d'enfouissement de réseaux « rue d'Alsace », souhaite finalement réaliser des études de travaux d'enfouissement de réseaux « rue de Cifflé ».
- Les travaux de Bicqueley sont reportés à 2027 pour permettre de réaliser les travaux d'eau et d'assainissement avant les travaux d'enfouissement de réseaux secs,
- La mairie de Pierreville qui avait prévu des travaux d'enfouissement de réseaux en 2026, a finalement réalisé un déplacement d'ouvrage avec Enedis.

Le Président propose de prendre une décision budgétaire modificative pour :

- Déplacer les crédits prévus à l'opération « 883 Lunéville rue d'Alsace » sur l'opération « 901 Lunéville rue de Cyfflé »,
- Déplacer en partie les crédits prévus aux opérations « 881 Bicqueley rue Nicolas Chenin » et « 898 Pierreville Mairie » sur les opérations « 894 Pont-Saint-Vincent rue Jean Jaurès » et « 902 Colombey-les-Belles route de Moncel ».

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			Montant des crédits
Chapitre	Article	Fonction	
4581	45810883	Dépenses pour compte de tiers (LUNEVILLE – Rue d'Alsace)	- 10 000.00 €
4581	45810901	Dépenses pour compte de tiers (LUNEVILLE – Rue de Cyfflé)	+ 10 000.00 €
4581	45810881	Dépenses pour compte de tiers (BICQUELEY – Rue Nicolas Chenin)	- 125 000.00 €
4581	45810894	Dépenses pour compte de tiers (PONT-SAINT-VINCENT – Rue J. Jaurès)	+ 55 000.00 €
4581	45810898	Dépenses pour compte de tiers (PIERREVILLE – Mairie)	- 75 000.00 €
4581	45810902	Dépenses pour compte de tiers (COLOMBEY-LES-BELLES – Route de Moncel)	+ 145 000 €
883	2315	Installations, matériel et outillage technique (LUNEVILLE – Rue d'Alsace)	- 26 000.00 €
901	2315	Installations, matériel et outillage technique (LUNEVILLE – Rue de Cyfflé)	+ 26 000.00 €
881	2315	Installations, matériel et outillage technique (BICQUELEY – Rue Nicolas Chenin)	- 140 000.00 €
894	2315	Installations, matériel et outillage technique (PONT-SAINT-VINCENT – Rue J. Jaurès)	+ 95 000.00 €
898	2315	Installations, matériel et outillage technique (PIERREVILLE - Mairie)	- 100 000.00 €
902	2315	Installations, matériel et outillage technique (COLOMBEY-LES-BELLES – Route de Moncel)	+ 145 000.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT			Montant des crédits
Chapitre	Article	Fonction	
13 (883)	1328	020 - Autres (LUNEVILLE – Rue de Viller)	- 15 000.00 €
13 (901)	1328	020 - Autres (LUNEVILLE – Rue de Cyfflé)	+ 15 000.00 €
13 (881)	1328	020 – Autres (BICQUELEY – Rue Nicolas Chenin)	- 64 000.00 €
13 (894)	1328	020 – Autres (PONT-SAINT-VINCENT – Rue Jean Jaurès)	+ 35 000.00 €
13 (898)	1328	020 – Autres (PIERREVILLE – Mairie)	- 58 000.00 €
13 (902)	1328	020 – Autres (COLOMBEY-LES-BELLES – Route de Moncel)	+ 87 000.00 €
4582	45820881	Recettes pour compte de tiers (BICQUELEY – Rue Nicolas Chenin)	- 165 000.00 €
4582	45820894	Recettes pour compte de tiers (PONT-SAINT-VINCENT – Rue J. Jaurès)	+ 95 000.00 €
4582	45820898	Recettes pour compte de tiers (PIERREVILLE – Mairie)	- 75 000.00 €
4582	45820902	Recettes pour compte de tiers (COLOMBEY-LES-BELLES – Route de Moncel)	+ 145 000.00 €

Sur proposition du président et entendu son rapport,

Le comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONSIDERANT** le budget primitif 2026, la demande de la mairie de Lunéville, le report des travaux de la mairie de Bicqueley et l'annulation de l'opération de Pierreville déjà réalisée en déplacement d'ouvrage Enedis,
- **DECIDE** de procéder aux virements de crédits ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 19 mai 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, Président

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ
de MEURTHE ET MOSELLE

S.D.E. 54


Christian ARIES

Christian ARIES
2026.05.20 10:59:30 +0200
Ref:11025859-16623782-1-D
Signature numérique
Le président



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 18 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	41	48 Dont 7 pouvoirs

Date de convocation
Lundi 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai février à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence du doyen d'âge.

Présents : ALBERT Jérôme, ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, BONIFACE Vincent, BOYE Gérard, BRADY Gérald, BURBUCHE Jérôme, CARY Jérôme, CAYET Michel, CHAPUY Jacques, COMMITO Fabien, CULMET Thierry, DUPON Jean-Marc, FRASNIER François, GOBERT Jean-Louis, GRAFF William, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, LANG Jean-Louis, LARA Lionel, LEHEUX Bernard, MASSON Philippe, MATHIEU Eric, NECKER Serge, NOEL Catherine, PANO Jocelyne, PIERRET Jean-Jacques, ROBERT Dominique, ROBERT Philippe, RUSTOM Lina, SCHIOCCHET Caroline, SIEGEL Marie-Laure, SIMON Jean-Claude, SIMON Etienne, SKLEPEK Benoît, THOMAS Claude, THOUVENON Nicolas, PAYMAL Ghislain suppléant de WEYER Thierry.

Absents : BOUVET Florian, CHENOT Tony, CLERC Myriam, DECSOTERD Sidonie, FONTAINE André, GERGONE Patrice, LE NENAN Arnaud, MOS Juliette, NIGON Elisabeth, OSTER Patrick, POINSOT Guillaume.

Représentés : FLEURY Pascal donne pouvoir à GUERARD Noël, GIARDI Frédéric donne pouvoir à Jean-Jacques PIERRET, GUEZET Philippe donne pouvoir à RUSTOM Lina, MARCHAL Pierre donne pouvoir à KLEIN Jérôme, PETIT Christian donne pouvoir à ARIES Christian, THIEBAUT Yves donne pouvoir à HERIAT Maurice, WAGNER René donne pouvoir à THOUVENIN Nicolas.

Jean-Jacques BLAISE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur la mise à jour du programme de dissimulation des réseaux pour 2026
N° de délibération : 47_2026.05.18

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	7	48	0	0	0

Dans ce cadre, il convient pour chacun des dossiers d'attribuer une part de la dotation financière relative à l'article 8 du contrat de concession. Le comité syndical valide ainsi le programme annuel qui mentionne le coût estimatif des travaux d'enfouissement des réseaux, le montant de la contribution dite « ART8 » et le montant de la participation financière du SDE54 prise sur ses fonds propres, alloués pour chaque dossier.

Le Président indique qu'une convention financière est signée avec chaque collectivité, établie sur la base des montants retenus au programme et que toute plus-value financière nécessitera une nouvelle délibération pour actualiser le programme. Cependant, vu les délégations accordées au Président, par délibération du comité syndical du 21/09/2020, il lui sera possible d'accepter une évolution du montant des travaux retenus dans la limite de 7500 € HT, voire d'accepter l'intégration d'un nouveau dossier dans la limite de 15 000 € HT de travaux.

Le Président précise que le programme est élaboré à partir des demandes des collectivités souhaitant voir dissimuler les ouvrages faisant partie intégrante de la concession du SDE54.

Le Président rappelle que les années antérieures, pour optimiser la consommation annuelle des crédits, il avait été proposé d'abonder la dotation de base ART8 par une part variable affectée à chaque dossier. Cette part variable était calculée à partir de la nature des câbles aériens dissimulés, les fils nus ou en contrainte, la proportion des portions de réseau concernée serait caractérisée par un taux dit de sécurisation :

Taux de sécurisation = [linéaire de fils nus dissimulés] / [linéaire total des réseaux électriques éligibles dissimulés]

Pour les dossiers enregistrés au programme 2026, le taux de sécurisation n'a pas été activé.

Sur proposition du président et entendu son rapport, le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise à jour du programme 2026 des opérations de dissimulation des ouvrages concédés joint en annexe ;
- **RAPPELLE** que pour ce programme le taux, relatif au calcul de la dotation ART8, appliqué au montant total des travaux retenus, a été fixé à 20%
- **RAPPELLE** que le taux de sécurisation n'est pas activé pour les dossiers 2026.
- **RAPPELLE** que la participation allouée sur les fonds propres du SDE54 est fixée à 27% du montant hors taxe des travaux déduction faite de la dotation ART8 attribuée au dossier, y compris la prime de sécurisation précitée ;
- **DECIDE** que ces taux restent inchangés.
- **RAPPELLE** que le solde des travaux, non couvert par les contributions précitées, est supporté par la collectivité et qu'une convention sera signée pour chaque dossier du programme, qu'il soit en liste principale ou en liste d'attente, afin de fixer le montant des travaux, les contributions d'Enedis, du SDE54 et des collectivités sur la base des montants inscrits.
- **RAPPELLE** que le Président pourra décider, dans la limite de ses délégations, d'une éventuelle actualisation des montants financiers alloués à un dossier en fonction de la majoration du montant des travaux de dissimulation retenus et des participations financières calculées sur cette base.
- **PRECISE** que cette délibération modifie le programme 2026 mis à jour par le comité du 23/02/2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 19 mai 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, Président

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ
de MEURTHE ET MOSELLE

S.D.E. 54



Christian ARIES

Christian ARIES
2026.05.20 10:59:58 +0200
Ref:11025895-16623826-1-D
Signature numérique
Le président



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 18 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	41	48 Dont 7 pouvoirs

Date de convocation
Lundi 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai février à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence du doyen d'âge.

Présents : ALBERT Jérôme, ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, BONIFACE Vincent, BOYE Gérard, BRADY Gérald, BURBUCHE Jérôme, CARY Jérôme, CAYET Michel, CHAPUY Jacques, COMMITO Fabien, CULMET Thierry, DUPON Jean-Marc, FRASNIER François, GOBERT Jean-Louis, GRAFF William, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, LANG Jean-Louis, LARA Lionel, LEHEUX Bernard, MASSON Philippe, MATHIEU Eric, NECKER Serge, NOEL Catherine, PANO Jocelyne, PIERRET Jean-Jacques, ROBERT Dominique, ROBERT Philippe, RUSTOM Lina, SCHIOCCHET Caroline, SIEGEL Marie-Laure, SIMON Jean-Claude, SIMON Etienne, SKLEPEK Benoît, THOMAS Claude, THOUVENON Nicolas, PAYMAL Ghislain suppléant de WEYER Thierry.

Absents : BOUVET Florian, CHENOT Tony, CLERC Myriam, DECSOTERD Sidonie, FONTAINE André, GERGONE Patrice, LE NENAN Arnaud, MOS Juliette, NIGON Elisabeth, OSTER Patrick, POINSOT Guillaume.

Représentés : FLEURY Pascal donne pouvoir à GUERARD Noël, GIARDI Frédéric donne pouvoir à Jean-Jacques PIERRET, GUEZET Philippe donne pouvoir à RUSTOM Lina, MARCHAL Pierre donne pouvoir à KLEIN Jérôme, PETIT Christian donne pouvoir à ARIES Christian, THIEBAUT Yves donne pouvoir à HERIAT Maurice, WAGNER René donne pouvoir à THOUVENIN Nicolas.

Jean-Jacques BLAISE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur un avenant au contrat de concession signé entre SDE54, Enedis et EDF
N° de délibération : 48_2026.05.18

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	7	48	0	0	0

Le Président rappelle que le SDE54, Electricité de France et Enedis ont conclu le 15 novembre 2018, pour une durée de 30 ans, un contrat de concession pour le service public de la distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés sur le territoire desservi par la concession.

La Communauté de Communes de Mad et Moselle lors de son adhésion avait transféré la compétence Distribution Publique d'Electricité du territoire de Meurthe et Moselle au SDE 54 (article L.5211-61 du CGCT), elle avait cependant conservé l'exercice de la compétence sur le territoire de la Moselle.

Or deux de ses communes membres étaient adhérentes au Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ouest Messin, AODE Mosellane (Gorze et Rezonville-Vionville).

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ouest Messin a été dissous au 1^{er} janvier 2026 et dès lors, le SDE 54 doit assurer la compétence de la Distribution Publique d'Electricité en lieu et place du Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ouest Messin depuis sa dissolution.

Un arrêté préfectoral du département de Meurthe-et-Moselle autorisant cette extension du périmètre de la Communauté de Communes de Mad et Moselle à l'ensemble de ses communes membres au sein du SDE 54 a été pris le 22 août 2025.

Il convient donc de signer un avenant au contrat de concession.

Sur proposition du président et entendu son rapport,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le troisième avenant au contrat de concession signé le 15/11/2018 avec Enedis et EDF ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant, ci-annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 19 mai 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, Président

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE
de MEURTHE ET MOSELLE

S.D.E. 54


Christian ARIES

Christian ARIES
2026.05.20 10:58:39 +0200
Ref:11025916-16623857-1-D
Signature numérique
Le président



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 18 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
59	41	48 Dont 7 pouvoirs

Date de convocation
Lundi 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai février à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence du doyen d'âge.

Présents : ALBERT Jérôme, ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, BONIFACE Vincent, BOYE Gérard, BRADY Gérald, BURBUCHE Jérôme, CARY Jérôme, CAYET Michel, CHAPUY Jacques, COMMITO Fabien, CULMET Thierry, DUPON Jean-Marc, FRASNIER François, GOBERT Jean-Louis, GRAFF William, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, LANG Jean-Louis, LARA Lionel, LEHEUX Bernard, MASSON Philippe, MATHIEU Eric, NECKER Serge, NOEL Catherine, PANO Jocelyne, PIERRET Jean-Jacques, ROBERT Dominique, ROBERT Philippe, RUSTOM Lina, SCHIOCCHET Caroline, SIEGEL Marie-Laure, SIMON Jean-Claude, SIMON Etienne, SKLEPEK Benoît, THOMAS Claude, THOUVENON Nicolas, PAYMAL Ghislain suppléant de WEYER Thierry.

Absents : BOUVET Florian, CHENOT Tony, CLERC Myriam, DECSOTERD Sidonie, FONTAINE André, GERGONE Patrice, LE NENAN Arnaud, MOS Juliette, NIGON Elisabeth, OSTER Patrick, POINSOT Guillaume.

Représentés :
FLEURY Pascal donne pouvoir à GUERARD Noël, GIARDI Frédéric donne pouvoir à Jean-Jacques PIERRET, GUEZET Philippe donne pouvoir à RUSTOM Lina, MARCHAL Pierre donne pouvoir à KLEIN Jérôme, PETIT Christian donne pouvoir à ARIES Christian, THIEBAUT Yves donne pouvoir à HERIAT Maurice, WAGNER René donne pouvoir à THOUVENIN Nicolas.

Jean-Jacques BLAISE a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur la mise à jour de la redevance R2 versée au titre de l'année 2026
N° de délibération : 49_2026.05.18

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	7	48	0	0	0

Dans le cadre de la redevance de concession versée par Enedis au SDE54, dont une partie du produit est reversée aux collectivités, conformément aux statuts et modalités décidées par le comité du SDE54, le Président informe le comité que plusieurs dossiers, relatifs au calcul de la redevance R2 versée au titre de l'année 2026, n'ont pas été intégrés à la liste des collectivités bénéficiaires arrêtée par le comité syndical lors de sa séance du 23/02/2026, à cause de retard dans le dépôt de dossiers.

Sur proposition du président et entendu son rapport,

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'intégrer les dossiers des collectivités en complément à la liste des collectivités bénéficiaires de la redevance R2 pour l'année 2026 mise à jour, ci-annexée ;
- **PRECISE** que pour ces dossiers, les critères et modalités de calculs de la redevance R2 définis à l'article 2 de l'annexe 1 du cahier des charges de la convention de concession, dans les statuts et le règlement intérieur, sont les paramètres définitifs retenus pour l'année 2026 par le comité syndical et que le montant de la redevance R2 correspondant sera versé en totalité en 2026.
- **PRECISE** que cette délibération remplace la délibération du comité en date du 23/02/2026 relative à la redevance R2 calculée pour l'année 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 19 mai 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, Président

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ
de MEURTHE ET MOSELLE
S.D.E. 54
Christian ARIES
2026.05.20 10:59:12 +0200
Ref:11025930-16623876-1-D
Signature numérique
Le président

BUREAU SYNDICAL





DELIBERATION
BUREAU SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 18 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	19	20 Dont 1 pouvoir

Date de convocation
Lundi 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 18 heures 30, les membres du Bureau Syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en Bureau Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence du doyen d'âge.

Présents : ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, COMMITO Fabien, GOBERT Jean-Louis, GRAFF William, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, LARA Lionel, LEHEUX Bernard, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, MATHIEU Eric, NOEL Catherine, PIERRET Jean-Jacques, ROBERT Dominique, RUSTOM Lina, SCHIOCCHET Caroline, SIMON Jean-Claude.

Absents et excusés : WAGNER René, WEYER Thierry

Représentés : GIARDI Frédéric donne pouvoir à PIERRET Jean-Jacques.

Caroline SCHIOCCHET a été nommée secrétaire de séance.

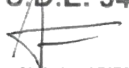
Objet : Désignation du secrétaire de séance
N° de délibération : 01_2026.05.18

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	1	20	0	0	0

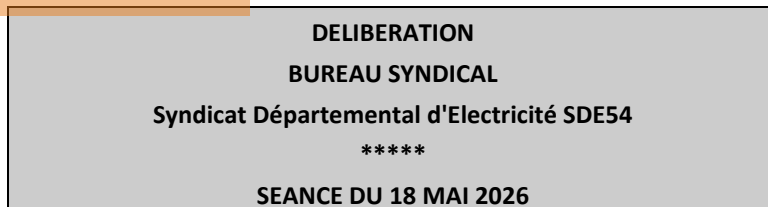
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales ;
Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **DESIGNE** Caroline SCHIOCCHET secrétaire de séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 19 mai 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, président

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ
de MEURTHE ET MOSELLE
S.D.E. 54

Christian ARIES

Christian ARIES
2026.05.20 10:57:38 +0200
Ref:11025198-16622605-1-D
Signature numérique
Le président



Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	19	20 Dont 1 pouvoir

Date de convocation
Lundi 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 18 heures 30, les membres du Bureau Syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en Bureau Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence du doyen d'âge.

Présents : ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, COMMITO Fabien, GOBERT Jean-Louis, GRAFF William, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, LARA Lionel, LEHEUX Bernard, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, MATHIEU Eric, NOEL Catherine, PIERRET Jean-Jacques, ROBERT Dominique, RUSTOM Lina, SCHIOCCHET Caroline, SIMON Jean-Claude.

Absents et excusés : WAGNER René, WEYER Thierry

Représentés : GIARDI Frédéric donne pouvoir à PIERRET Jean-Jacques.

Caroline SCHIOCCHET a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Election du Président du SDE54
N° de délibération : 02_18.05.2026

Sur proposition du doyen d'âge, président de séance, Jean-Louis GOBERT, et entendu son rapport, il est fait appel de candidature pour le poste de président.

Deux candidats se manifestent, Christian ARIES et Jérôme KLEIN.

Les membres du bureau procèdent au vote :

Votants : 20

Suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- | | |
|-------------------|---------|
| - Christian ARIES | 14 voix |
| - Jérôme KLEIN | 6 voix |

Christian ARIES est élu Président du SDE54, il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 19 mai 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, président

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ
de MEURTHE ET MOSELLE

S.D.E. 54


Christian ARIES

Christian ARIES
2026.05.20 10:58:21 +0200
Ref:11025203-16622609-1-D
Signature numérique
Le président



DELIBERATION
BUREAU SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 18 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	19	20 Dont 1 pouvoir

Date de convocation
Lundi 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 18 heures 30, les membres du Bureau Syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en Bureau Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence du doyen d'âge.

Présents : ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, COMMITO Fabien, GOBERT Jean-Louis, GRAFF William, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, LARA Lionel, LEHEUX Bernard, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, MATHIEU Eric, NOEL Catherine, PIERRET Jean-Jacques, ROBERT Dominique, RUSTOM Lina, SCHIOCCHET Caroline, SIMON Jean-Claude.

Absents et excusés : WAGNER René, WEYER Thierry

Représentés : GIARDI Frédéric donne pouvoir à PIERRET Jean-Jacques.

Caroline SCHIOCCHET a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Fixation du nombre de Vice-Présidents
N° de délibération : 03_18.05.2026

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	1	20	0	0	0

Le président rappelle que le nombre de vice-président est fixé par le bureau du syndicat, conformément au statut du syndicat. Chaque collège devant être représenté au moins une fois.

Le bureau, sur proposition du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer à 5 le nombre de vice-présidents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 19 mai 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, président

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ
de MEURTHE ET MOSELLE

S.D.E. 54

Christian ARIES

Christian ARIES
2026.05.20 10:58:06 +0200
Ref:11025213-16622624-1-D
Signature numérique
Le président



DELIBERATION
BUREAU SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 18 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	19	20 Dont 1 pouvoir

Date de convocation
Lundi 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 18 heures 30, les membres du Bureau Syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en Bureau Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence du doyen d'âge.

Présents : ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, COMMITO Fabien, GOBERT Jean-Louis, GRAFF William, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, LARA Lionel, LEHEUX Bernard, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, MATHIEU Eric, NOEL Catherine, PIERRET Jean-Jacques, ROBERT Dominique, RUSTOM Lina, SCHIOCCHET Caroline, SIMON Jean-Claude.

Absents et excusés : WAGNER René, WEYER Thierry

Représentés : GIARDI Frédéric donne pouvoir à PIERRET Jean-Jacques.

Caroline SCHIOCCHET a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Election du 1^{er} Vice-président du SDE54
N° de délibération : 04_18.05.2026

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	1	20	0	0	0

Le Président fait appel de candidature pour le poste de 1^{er} Vice-président.

Un candidat s'étant manifesté, les membres du bureau procèdent au vote.

Votants : 20 Suffrages exprimés : 20 Bulletin Blanc : 0 Majorité absolue : 11

A obtenu :

- Jérôme KLEIN 20 voix

Jérôme KLEIN est élu 1^{er} Vice-président du SDE54.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 19 mai 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, président

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ
de MEURTHE ET MOSELLE

S.D.E. 54

Christian ARIES

Christian ARIES
2026.05.20 10:59:21 +0200
Ref:11025225-16622640-1-D
Signature numérique
Le président



DELIBERATION
BUREAU SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 18 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	19	20 Dont 1 pouvoir

Date de convocation
Lundi 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 18 heures 30, les membres du Bureau Syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en Bureau Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence du doyen d'âge.

Présents : ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, COMMITO Fabien, GOBERT Jean-Louis, GRAFF William, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, LARA Lionel, LEHEUX Bernard, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, MATHIEU Eric, NOEL Catherine, PIERRET Jean-Jacques, ROBERT Dominique, RUSTOM Lina, SCHIOCCHET Caroline, SIMON Jean-Claude.

Absents et excusés : WAGNER René, WEYER Thierry

Représentés : GIARDI Frédéric donne pouvoir à PIERRET Jean-Jacques.

Caroline SCHIOCCHET a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Election du 2^{ème} Vice-président du SDE54
N° de délibération : 05_18.05.2026

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	1	20	0	0	0

Le Président fait appel de candidature pour le poste de 2^{ème} Vice-président.

Un candidat s'étant manifesté, les membres du bureau procèdent au vote.

Votants : 20 Suffrages exprimés : 20 Bulletin Blanc : 0 Majorité absolue : 11

A obtenu :

- Jean-Jacques PIERRET 20 voix

Jean-Jacques PIERRET est élu 2^{ème} Vice-président du SDE54.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 19 mai 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, président

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ
de MEURTHE ET MOSELLE
S.D.E. 54

Christian ARIES

Christian ARIES
2026.05.20 11:00:08 +0200
Ref:11025231-16622649-1-D
Signature numérique
Le président



DELIBERATION
BUREAU SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 18 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	19	20 Dont 1 pouvoir

Date de convocation
Lundi 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 18 heures 30, les membres du Bureau Syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en Bureau Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence du doyen d'âge.

Présents : ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, COMMITO Fabien, GOBERT Jean-Louis, GRAFF William, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, LARA Lionel, LEHEUX Bernard, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, MATHIEU Eric, NOEL Catherine, PIERRET Jean-Jacques, ROBERT Dominique, RUSTOM Lina, SCHIOCCHET Caroline, SIMON Jean-Claude.

Absents et excusés : WAGNER René, WEYER Thierry

Représentés : GIARDI Frédéric donne pouvoir à PIERRET Jean-Jacques.

Caroline SCHIOCCHET a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Election du 3^{ème} Vice-président du SDE54
N° de délibération : 06_18.05.2026

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	1	20	0	0	0

Le Président fait appel de candidature pour le poste de 3^{ème} Vice-président.

Un candidat s'étant manifesté, les membres du bureau procèdent au vote.

Votants : 20 Suffrages exprimés : 20 Bulletin Blanc : 0 Majorité absolue : 11

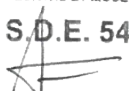
A obtenu :

- Noël GUERARD 20 voix

Noël GUERARD est élu 3^{ème} Vice-président du SDE54.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 19 mai 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, président

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ
de MEURTHE ET MOSELLE
S.D.E. 54

Christian ARIES

Christian ARIES
2026.05.20 11:00:27 +0200
Ref:11025242-16622669-1-D
Signature numérique
Le président



DELIBERATION
BUREAU SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 18 MAI 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	19	20 Dont 1 pouvoir

Date de convocation
Lundi 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 18 heures 30, les membres du Bureau Syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en Bureau Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence du doyen d'âge.

Présents : ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, COMMITO Fabien, GOBERT Jean-Louis, GRAFF William, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, LARA Lionel, LEHEUX Bernard, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, MATHIEU Eric, NOEL Catherine, PIERRET Jean-Jacques, ROBERT Dominique, RUSTOM Lina, SCHIOCCHET Caroline, SIMON Jean-Claude.

Absents et excusés : WAGNER René, WEYER Thierry

Représentés : GIARDI Frédéric donne pouvoir à PIERRET Jean-Jacques.

Caroline SCHIOCCHET a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Election du 4^{ème} Vice-président du SDE54
N° de délibération : 07_18.05.2026

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	1	20	0	0	0

Le Président fait appel de candidature pour le poste de 4^{ème} Vice-président.

Un candidat s'étant manifesté, les membres du bureau procèdent au vote.

Votants : 20 Suffrages exprimés : 20 Bulletin Blanc : 0 Majorité absolue : 11

A obtenu :

- Jean-Louis GOBERT 20 voix

Jean-Louis GOBERT est élu 4^{ème} Vice-président du SDE54.

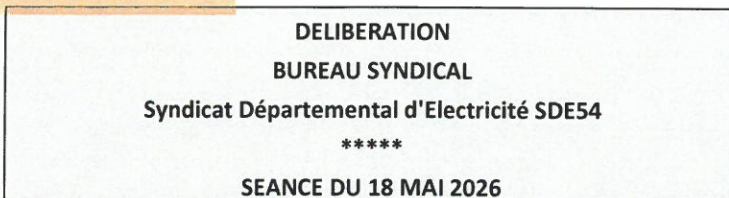
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 19 mai 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, président

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ
de MEURTHE ET MOSELLE
S.D.E. 54

Christian ARIES

Christian ARIES
2026.05.20 10:57:52 +0200
Ref:11025358-16622850-1-D
Signature numérique
Le président



Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	19	20 Dont 1 pouvoir

Date de convocation
Lundi 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 18 heures 30, les membres du Bureau Syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en Bureau Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence du doyen d'âge.

Présents : ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, COMMITO Fabien, GOBERT Jean-Louis, GRAFF William, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, LARA Lionel, LEHEUX Bernard, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, MATHIEU Eric, NOEL Catherine, PIERRET Jean-Jacques, ROBERT Dominique, RUSTOM Lina, SCHIOCCHET Caroline, SIMON Jean-Claude.

Absents et excusés : WAGNER René, WEYER Thierry

Représentés : GIARDI Frédéric donne pouvoir à PIERRET Jean-Jacques.

Caroline SCHIOCCHET a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Election du 5^{ème} Vice-président du SDE54
N° de délibération : 08_18.05.2026

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	1	20	0	0	0

Le Président fait appel de candidature pour le poste de 5^{ème} Vice-président.

Un candidat s'étant manifesté, les membres du bureau procèdent au vote.

Votants : 20 Suffrages exprimés : 20 Bulletin Blanc : 0 Majorité absolue : 11

A obtenu :

- Jean-Jacques BLAISE 20 voix

Jean-Jacques BLAISE est élu 5^{ème} Vice-président du SDE54.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 19 mai 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, président

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ
de MEURTHE ET MOSELLE
S.D.E. 54
Christian ARIES

Christian ARIES
2026.05.20 10:59:07 +0200
Ref:11025381-16622884-1-D
Signature numérique
Le président